

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCEMBRE 2010 / JANVIER 2011

N°6

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Christine Bika

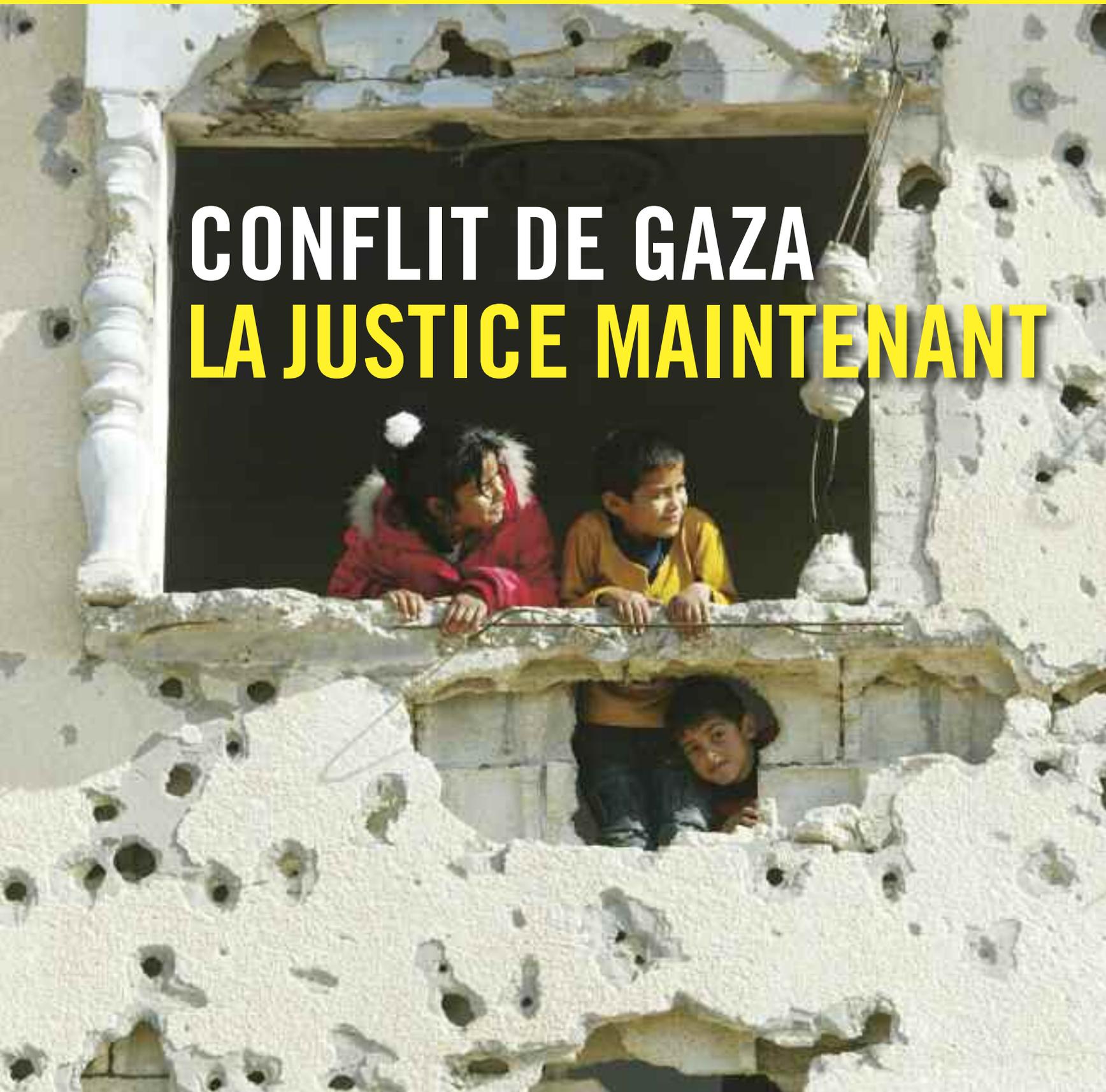
Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456



CONFLIT DE GAZA LA JUSTICE MAINTENANT



9 décembre : manifestation devant l'ambassade de Chine. Les portraits des activistes « cauchemar des autorités chinoises » ont été projetés en face de l'ambassade de Chine. Ces portraits font partie de l'action en ligne demandant la libération de Liu Xiaobo, prix Nobel de la Paix 2011, et condamné à 11 ans d'emprisonnement pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État ». ©AIBF

ÉDITO

La libération d'Aung San Suu Kyi a constitué un énorme moment de plaisir pour tous les défenseurs des droits humains qui se sont battus pendant plus de deux décennies pour cette femme et les libertés du peuple birman. Son histoire illustre à souhait la trajectoire de bon nombre de ces inconnus que nous défendons parfois pendant des années, sans arriver même à prononcer correctement leur nom (et ce fut certainement le cas avec la leader birmane !). Et puis, petit à petit, le travail que nous menons les fait connaître dans les médias, d'autres organisations s'emparent de leur cas, leurs noms sont cités dans des rapports officiels, et soudain, le Comité du Prix Nobel (ces « clowns » comme les a baptisés un officiel chi-

nois) leur attribue cette récompense prestigieuse. Et les place sous les sunlights de toutes les télévisions du monde. Des inconnu-e-s comme elle, il y en a des millions à travers le monde : ils/elles ne sont pas toutes/tous en prison : ce sont des « demandeurs d'asile ».

Et il est des endroits, y compris en Belgique, où on ne les aime pas. Il y a 65 ans, Bastogne disait « Nuts » aux troupes fascistes, résistant jusqu'au bout, grâce — entre autre — au sacrifice de jeunes gens venus mourir sur notre sol. Soixante-cinq ans plus tard, certains de ses habitants rejettent ces inconnus et inconnues, « qui auraient mieux fait de ne pas quitter leur pays, s'ils voulaient avoir un toit ».

Je dois l'avouer, en entendant ces propos à la télévision, je n'étais pas fier. Si ce n'est pas Mozart qu'on assassine, c'est Aung San Suu Kyi qu'on laisse dans la rue en plein hiver.

Philippe Hensmans, directeur d'AIBF

© Amnesty International
Publications 2010
www.amnesty.org
AIBF et ÉFAI pour la version belge francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tel.: 02/538.81.77 • Compte: 001-0520520-94
www.amnesty.be
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture : Des enfants dans les ruines d'une maison détruite par l'armée israélienne à Rafah, bande de Gaza (décembre 2009).
© Abed Rahim Khatib / Demotix Images

SUIVEZ LE FIL D'AMNESTY

« JE VEUX LE FAIRE SAVOIR AU MONDE ENTIER »

Deux personnes luttent contre les disparitions forcées aux Philippines en racontant leur histoire et en donnant la parole à d'autres victimes. Pour en savoir plus et passer à l'action, rendez-vous en **PAGE 6**.



AGENDA D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

PAGE 20

LE CONFLIT DANS LA BANDE DE GAZA : IL EST TEMPS QUE JUSTICE SOIT RENDUE

Deux ans après, la communauté internationale doit intervenir pour que les victimes obtiennent justice. Vous aussi, vous pouvez agir : **PAGE 4**.



DES JEUNES FILLES DÉNONCENT LES VIOLENCES SEXUELLES AU NICARAGUA

Les autorités ferment les yeux sur les nombreux viols et autres atteintes sexuelles et privent les victimes de leur droit d'obtenir justice, protection et réparation. **PAGE 22**

Q&R

Ali Agab et Abdel Monim Elgak, défenseurs des droits humains au Soudan, évoquent leurs activités, les obstacles qu'ils affrontent et leur motivation toujours vivace. **PAGE 24**



BILAN 2010 D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

Revivez les moments forts de l'année 2010 de la section belge francophone d'Amnesty International **PAGE 8**

AGISSEZ MAINTENANT ÉCRIRE POUR LES DROITS 2010

Participez au marathon annuel d'écriture de lettres d'Amnesty International. Lisez l'histoire de cinq personnes ou groupes qui ont besoin de votre soutien pour obtenir le respect de leurs droits. **VOIR PAGE 26**

LE CONFLIT DANS LA BANDE DE GAZA

IL EST TEMPS QUE JUSTICE SOIT RENDUE

Le 27 décembre 2008, l'armée israélienne a entrepris de bombarder la bande de Gaza. Cette offensive avait pour objectif déclaré de mettre fin aux tirs de roquette de groupes armés palestiniens visant le territoire d'Israël. Au cours des 22 jours qui ont suivi, 1 400 Palestiniens et 13 Israéliens ont été tués. D'après les enquêteurs des Nations unies, les deux camps ont commis des crimes de guerre, et peut-être des crimes contre l'humanité. Pourtant, deux ans après le conflit, les deux parties n'ont fait aboutir ni enquêtes ni poursuites concernant les responsables présumés. La communauté internationale doit intervenir pour que justice soit rendue aux victimes.

En 2008-2009, l'armée israélienne a mené des offensives aériennes et terrestres contre Gaza durant 22 jours. Ces attaques ont tué ou blessé des centaines de civils. Elles ont détruit des centres médicaux, des habitations et entreprises civiles, des bâtiments des Nations unies. Elles ont très gravement endommagé les infrastructures de la bande de Gaza, où la population est très dense. Des groupes armés palestiniens, dont le Hamas, ont effectué des centaines de tirs aveugles de roquettes depuis la bande de Gaza vers le sud d'Israël, faisant trois morts et des dizaines de blessés parmi les civils et endommageant des biens.

Ces affrontements n'ont rien d'un événement isolé. Au cours du conflit qui oppose depuis longtemps les deux camps, les forces israéliennes comme les groupes armés palestiniens ont commis de graves violations du droit international qui sont généralement demeurées impunies. Faute de poursuites, justice n'a pas été rendue aux victimes.

UNE CHANCE D'OBTENIR JUSTICE

En septembre 2009, une mission d'établissement des faits, mandatée par les Nations unies et dirigée par le

juge Richard Goldstone, a rendu public un rapport qui décrivait et répertoriait les violations perpétrées par les deux camps au cours du conflit de 2008-2009. Le rapport recommandait qu'un délai de six mois soit accordé aux autorités israéliennes et au gouvernement *de facto* du Hamas afin que ces instances puissent enquêter sur ces infractions, faute de quoi, à l'issue de cette période, la justice internationale devrait être saisie. Les conclusions et recommandations formulées dans ce document, qui correspondaient aux résultats des recherches menées par Amnesty International juste après le conflit, ont été validées par le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale des Nations unies.

Amnesty International a suivi de près les initiatives prises au niveau local par les deux parties. En octobre 2010, elle est parvenue à la conclusion qu'aucun des deux camps n'avait mené d'enquêtes sérieuses sur les crimes recensés dans le rapport Goldstone, pas plus qu'ils n'avaient poursuivi leurs responsables présumés. Les conclusions d'Amnesty International ont été confirmées par un comité d'experts indépendants, qui a souligné l'insuffisance des démarches menées au niveau local dans un rapport adressé au Conseil des droits de l'homme.

La Cour pénale internationale (CPI) n'est pas directement compétente pour connaître des violations commises dans la bande de Gaza ou dans le sud d'Israël. En effet, le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, n'a été ratifié ni par Israël, ni par l'Autorité palestinienne.

Cependant, en janvier 2009, l'Autorité palestinienne a soumis à la CPI une déclaration reconnaissant sa compétence au regard des crimes commis sur le territoire de Palestine depuis le 1^{er} juillet 2002. Cette déclaration, selon toute apparence, concerne tous les crimes perpétrés au cours des affrontements, y compris les tirs de roquettes effectués vers le sud d'Israël depuis la bande de Gaza.

Amnesty International invite la CPI à déterminer si des investigations peuvent être menées sur la base de cette déclaration. Si c'est le cas, le procureur de la CPI doit ouvrir une enquête sans retard. Sinon, une autre solution doit être trouvée pour faire intervenir la justice internationale – par exemple, le Conseil de sécurité des Nations unies peut saisir la CPI.

Amnesty International engage par ailleurs les autorités nationales d'autres pays à s'efforcer d'enquêter sur les crimes commis pendant le conflit et d'en poursuivre les responsables présumés en invoquant





le principe de la compétence universelle, en vertu duquel l'ancien président chilien Augusto Pinochet a été arrêté à Londres (Royaume-Uni) en 1998.

Malgré les carences manifestes d'Israël et de la partie palestinienne, ni le Conseil des droits de l'homme ni l'Assemblée générale des Nations unies n'ont exigé que la justice internationale intervienne en faveur des victimes de la bande de Gaza et du sud d'Israël. Au lieu d'agir dans ce sens, le Conseil des droits de l'homme a décidé, en octobre 2010, de proroger de six mois seulement le mandat du Comité d'experts indépendants. Le Conseil a ainsi fait peu de cas des droits des victimes.

AGISSEZ

La prochaine session du Conseil des droits de l'homme se tiendra en mars 2011. Lors de cette session, il faut que le Conseil prenne des mesures concrètes pour que justice soit rendue à toutes les victimes du conflit. Intervenez dans ce sens.

Écrivez à votre ministre des Affaires étrangères en l'invitant à soutenir en mars une résolution du Conseil des droits de l'homme :

■ Reconnaisant et condamnant les carences des enquêtes menées par Israël et le gouvernement *de facto* du Hamas, qui ne satisfont pas aux normes internationales ;

Ci-dessus : Des enfants à Gaza (janvier 2009).

À gauche : La maison de Mohamed Faraj Dardouna, 98 ans, a été détruite lors de l'offensive. Son âne – son seul moyen de transport – a été tué. Ville de Gaza, janvier 2009.

■ Invitant les États à enquêter sur les crimes commis au cours du conflit et à les poursuivre devant leurs juridictions nationales en exerçant la compétence universelle ;

■ Demandant à l'Assemblée générale des Nations unies d'examiner les conclusions du Comité d'experts indépendants. Cette résolution devra aussi prier Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, de soumettre le rapport au Conseil de sécurité des Nations unies. Amnesty International continuera à mener un travail de pression auprès des États pour qu'ils soutiennent auprès de l'ONU le recours à la justice internationale.

Le deuxième anniversaire de la fin du conflit aura lieu le **18 janvier 2011**. Les membres d'Amnesty International organiseront ce jour-là des événements publics pour exiger que justice soit rendue aux victimes. Contactez votre bureau ou groupe local d'Amnesty International afin de savoir comment participer à cette journée d'action. Tenez-vous au courant des dernières informations sur cette campagne en consultant www.amnesty.be

« JE VEUX LE FAIRE SAVOIR AU MONDE ENTIER »

CONCEPCION EMPEÑO EST DIRECTRICE D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE. RAYMOND MANALO EST AGRICULTEUR. TOUS DEUX VIVENT AUX PHILIPPINES ET SONT TOUCHÉS PAR DES DISPARITIONS FORCÉES : LA FILLE DE CONCEPCION A ÉTÉ ENLEVÉE PAR DES MILITAIRES ; RAYMOND S'EST ÉVADÉ APRÈS DE LONGS MOIS DE DÉTENTION ET DE TORTURE. ILS VEULENT TÉMOIGNER AUPRÈS DE VOUS.

Cela fait cinq ans que Concepcion Empeño n'a pas eu de nouvelles de sa fille Karen. Selon des témoins qui ont raconté à Concepcion ce qu'ils ont vu, des hommes en uniforme armés de fusils d'assaut ont fait sortir Karen et une de ses amies d'une maison où elles logeaient, au petit matin, en janvier 2006. Ces hommes ont déchiré les chemises des jeunes femmes et s'en sont servi pour leur bander les yeux. Ils leur ont attaché les mains dans le dos et les ont poussées dans une jeep qui a démarré en direction d'un camp militaire situé à quelques kilomètres de là. Un agriculteur qui tentait de s'interposer a lui aussi été emmené.

Karen Empeño et Sherlyn Cadapan, respectivement âgées de 22 et 29 ans au moment de leur disparition, séjournèrent chez des habitants de

la province de Bulacan, près de Manille, capitale des Philippines. Karen, qui étudiait la sociologie à l'université des Philippines, effectuait des recherches sur les conditions de vie des paysans. Les deux femmes étaient des militantes étudiantes. « Dans mon pays, dit Concepcion, si vous avez une activité militante ou si vous participez à une manifestation, vous êtes un ennemi de l'État. »

Munies de ces bribes d'information, Concepcion Empeño et Erlinda Cadapan, la mère de Sherlyn, sont parties à la recherche de leurs filles. Elles se sont rendues dans des camps militaires et dans des morgues. Dans l'espoir de faire pression sur les ravisseurs de Karen et de Sherlyn et de voir leurs filles libérées, elles ont donné des interviews à la presse. En vain.

DISPARITIONS DE DISSIDENTS

Des centaines de militants et de dissidents politiques ont disparu ces 10 dernières années aux Philippines lors des campagnes menées par les militaires pour éliminer la Nouvelle Armée du peuple (NPA), aile militaire du Parti communiste des Philippines. Décidée à « écraser » l'insurrection communiste, l'armée ne fait aucune distinction entre les combattants de la NPA et les militants civils ou les défenseurs des droits humains actifs dans les zones rurales. Les informations faisant état d'enlèvements, de torture et

d'homicides donnent rarement lieu à une enquête et encore moins à des poursuites judiciaires, ce qui entretient un climat d'impunité quasi-totale.

Raymond Manalo, 29 ans, est une des rares victimes d'enlèvement qui aient survécu à cette épreuve. Il témoigne aujourd'hui. Des hommes armés sont venus les chercher au domicile familial, lui et son frère Reynaldo, en février 2006. Les forces de sécurité accusaient ces deux hommes d'appartenir à la NPA, ce qu'ils ont démenti.

Raymond et Reynaldo ont été torturés à plusieurs reprises par les militaires pendant leur détention. « Nous étions comme leurs esclaves, dit Raymond. J'ai toujours des cicatrices aux endroits où ils m'ont brûlé avec des boîtes de conserve chauffées à blanc. Ils m'ont donné des coups de pied, frappé avec des morceaux de bois, envoyé de l'eau dans les narines tout en me battant. »

Après être passés par plusieurs lieux de détention secrets, les deux frères ont été emmenés dans une propriété agricole appartenant à un officier, dans la province de Pangasinan (nord du pays). Là, ils se



sont efforcés de conquérir la confiance de leurs ravisseurs et ont déclaré vouloir intégrer l'armée. Un jour, 18 mois après leur enlèvement, les soldats qui les surveillaient se sont endormis après avoir trop bu. Raymond a réveillé son frère : « C'était le moment de partir, de s'évader... Nous nous sommes enfuis, mon frère et moi, et nous sommes arrivés sur la grand-route. Par chance, un bus passait juste à ce moment-là. Nous lui avons fait signe de s'arrêter et nous sommes montés. »

Depuis son évasion, Raymond a raconté son cauchemar, mais a aussi témoigné du cas d'autres détenus qu'il a vus, dont Karen et Sherlyn. « J'ai vu une femme enchaînée. Elle m'a dit qu'elle s'appelait Sherlyn Cadapan et qu'elle avait été enlevée dans la province de Bulacan. Nous avons vu également Karen Empeño, poursuit Raymond, qui était présent lors d'un épisode de torture.

« J'ai entendu une femme supplier et crier grâce. J'étais inquiet. Comme je ne pouvais rien faire, j'ai fait semblant de dormir. Mais je suis resté éveillé tout le temps que ça a duré. L'un des gardiens est venu me secouer et m'a ordonné de leur préparer à manger. Je suis sorti et je suis allé à la cuisine. C'est là que j'ai vu Sherlyn Cadapan. Elle était presque entièrement nue. Elle était pendue la tête en bas. Ils lui donnaient des coups dans le ventre. Ils lui ont versé de l'eau sur le corps et ont joué avec ses organes génitaux. Ils y ont enfoncé un morceau de bois et l'ont remué. J'ai vu Karen recroquevillée auprès de Sherlyn. Elle aussi était presque nue. Elle était couverte de brûlures de cigarettes.

« Le lendemain, ils m'ont donné l'ordre de laver des vêtements ensanglantés. J'ai nettoyé des dessous couverts de sang. Ils ont demandé à mon frère Reynaldo de vider des seaux d'urine. L'urine était mêlée de sang. Quand on nous a ramenés au camp, Karen et Sherlyn n'étaient plus là. Je ne les ai plus jamais revues. »

Le récit de Raymond a anéanti l'espoir de Concepcion que sa fille serait épargnée. « Il me reste seulement l'espoir qu'elle soit toujours en vie, dit-elle. Après plus de quatre ans de recherches, je garde en moi la conviction que ma fille est toujours vivante et qu'elle va revenir un jour. »

LE COMBAT POUR LA JUSTICE

Trois ans après s'être enfui, Raymond Manalo n'a toujours pas obtenu justice. « Je suis très en colère car j'ai été brutalisé et je ne comprends même pas pourquoi. J'ai trouvé la force de prendre la parole parce que je veux obtenir justice pour les violences que j'ai subies et celles infligées à d'autres personnes disparues. » Il a essayé à plusieurs reprises de porter plainte contre les militaires qui l'ont enlevé et torturé, mais les tribunaux n'ont pas donné suite ou font traîner les procédures. Pendant ce temps, il vit dans la peur. « Je suis libre, mais pas réellement, explique-t-il. Les militaires peuvent m'enlever de nouveau à tout moment, il leur suffit d'ôter leurs uniformes et d'agir de manière anonyme. »

Concepcion Empeño déploie tous ses efforts, elle aussi, pour faire connaître le sort de Karen et d'autres victimes de disparitions forcées aux Philippines.

« Moi qui n'était qu'une mère et

une directrice d'école primaire, je suis devenue la porte-parole de ma fille disparue, dit-elle. J'ai appris à m'exprimer devant les médias, et je me suis retrouvée à prendre la parole dans des rassemblements et à manifester avec d'autres proches de disparus ou de personnes assassinées. » Concepcion Empeño est désormais vice-présidente de Desaparecidos, une association de familles de victimes de disparitions forcées.

« Je veux faire savoir au monde entier ce que sont les violations des droits humains aux Philippines, déclare-t-elle. Mon mari et moi-même ne sommes pas fatigués, nous ne sommes pas abattus. Tout cela nous a fait avancer. Nous avons repris le flambeau de Karen et nous sommes devenus des parents dont elle serait fière. »

AGISSEZ

Veillez écrire au président Aquino pour lui demander de s'engager fermement à mettre un terme aux disparitions forcées, à la torture et aux assassinats politiques aux Philippines. Exhortez-le à inscrire dans l'histoire sa première année d'exercice du pouvoir en signant la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Il ne manque plus qu'une ratification pour que la Convention entre en vigueur. Vous pouvez télécharger un modèle de lettre sur : snipr.com/1i40ft

Envoyez vos appels à :

H.E. Benigno Simeon Aquino III
President,
Republic of the Philippines
Office of the President
Malacañang Palace Compound
J.P. Laurel St.,
San Miguel,
Manila,
Philippines 1501

Pages précédentes et ci-dessous : Raymond Manalo et Concepcion Empeño prennent la parole à Londres, Royaume-Uni (octobre 2010). Pour toutes les photos © Amnesty International



DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS EN 2010 EXIGEONS LA DIGNITÉ. DANS LA DURÉE.

LA CAMPAGNE « EXIGEONS LA DIGNITÉ » A ÉTÉ NOTRE GRAND DÉFI EN 2010. NOUS SOMMES HEUREUX DE L'AVOIR ANCRÉE CONCRÈTEMENT ICI EN BELGIQUE, ET EN AFRIQUE DE L'OUEST AU BURKINA FASO. ET NOUS CONTINUONS ! INTERVIEW DE PHILIPPE HENSMANS, DIRECTEUR DE LA SECTION AI BELGIQUE FRANCOPHONE.

LA CARAVANE DE LA DIGNITÉ : DÉJÀ DES RÉSULTATS.

Au Burkina Faso, dans ce pays d'Afrique de l'Ouest où la mortalité maternelle reste un problème extrêmement préoccupant, nous avons aidé à mettre sur pied une caravane qui s'est déplacée dans les coins les plus reculés du pays pour lutter contre la mortalité maternelle.

En Belgique, nous avons montré ce que nous faisons sur le terrain, grâce à une vidéo tournée là-bas, et largement diffusée en DVD. Nous avons invité chez nous une des militantes des droits humains de ce pays, pour expliquer aux responsables de la Commission européenne la gravité de la situation et l'absence de soins appropriés pour les femmes enceintes.

Notre vidéo a été diffusée sur la télévision burkinabé. Trois jours plus tard, le président Compaore annonçait l'accès gratuit aux soins pour les femmes enceintes et les parturientes !

L'action d'Amnesty a donc un impact visible et

concret, même si bien sûr, cela ne résout pas tout. La pression qu'ont exercée les sections d'Amnesty partout dans le



monde, par l'envoi de lettres, de cartes postales et le travail de mobilisation sur place concrétisé par la circulation dans le pays de la Caravane de la Dignité, tout cela a porté ses fruits.

Je suis retourné au Burkina en septembre pour donner un séminaire sur les Droits sexuels et re-

productifs. J'ai constaté que notre action a eu de réels effets sur la santé des femmes. Évidemment, il reste beaucoup à faire. Et nous continuons.

Il y a clairement une place pour Amnesty dans cette problématique : officiellement, 2 000 femmes meurent chaque année suite à un accouchement. Amnesty s'attaque aux causes structurelles, tente de faire en sorte que ces femmes ne soient plus en situation de danger. Et nous avons réussi puisque le gouvernement a déjà pris des décisions positives.

Le cas du Burkina Faso est emblématique du travail que nous faisons de manière générale : Amnesty ne cherche pas seulement à protéger un individu isolé, mais à protéger les personnes que cet individu protège.

DROITS HUMAINS DES MIGRANTS : IL RESTE À FAIRE !

Une grande partie de ce que nous avons réalisé cette année a également été liée à l'actualité, notamment à la problématique des demandeurs d'asile en Europe.



© Amnesty

Aujourd'hui encore, toutes les structures d'asile sont débordées – en Belgique en tout cas. Dans une période transitoire de gouvernement en affaires courantes, l'enjeu est souvent mal abordé : certains partis évoquent les pays « sûrs », dont les ressortissants pourraient bénéficier de procédures accélérées, à l'inverse de tous les autres. Le cas de la Grèce est significatif : plusieurs pays européens ont refusé d'y renvoyer des réfugiés car ils sont ensuite expulsés par la Grèce vers des pays où ils sont en danger. Il reste un gros travail à faire en matière de protection des droits humains des personnes migrantes. Amnesty va accentuer cette action.

Sur la question des Roms, la politique discriminatoire du gouvernement français leur a fait, cet été, une publicité inattendue, alors que nous nous apprêtons à mettre l'accent sur des pays comme la Tchéquie ou la Roumanie. Cette politique de rejet a mis en évidence une discrimination particulière envers les Roms. Et ce pour d'autres raisons que celles annoncées par le gouvernement français, car d'autres gouvernements européens expriment une politique tout aussi discriminatoire vis-à-vis des Roms. Le gouvernement allemand s'est empressé de renvoyer les Roms vers le Kosovo indépendant alors que dans ce pays, il n'y a pas de structures d'accueil correctes. La question des Roms reste centrale et elle n'est pas résolue au sein de l'Europe. Les questions d'asile, de migration demandent une gestion plus intelligente que les approches pop-

ulistes qui se sont exprimées ces derniers temps.

Même si des individus sont parfois mis en avant pour illustrer le sort d'une collectivité, comme c'est le cas des Roms ou des collectivités menacées dans différents pays d'Amérique Latine ou en Afrique, Amnesty ne fait pas de distinction entre individus et collectivités en danger.

CRIMES DE GUERRE AU KIVU : PAS D'IMPUNITÉ.

Nous avons été satisfaits d'apprendre que les Nations Unies ont adopté le Mapping Report sur les crimes de guerre au Kivu. Il reflète ce qu'Amnesty dénonce depuis plusieurs années dans cette région du Congo, notamment les viols massifs. Nous avons essayé, tout au long de l'année, d'attirer l'attention sur deux choses dans la Région des Grands Lacs :

- La question de la protection des défenseurs : plusieurs activistes des droits humains tel Floribert Chebeya ont été assassinés, et la lumière sur les conditions de disparition de plusieurs journalistes n'a jamais été faite ;
- La question de l'impunité : nous avons rappelé cette année lors du Sommet de la francophonie à Montreux que le général Bosco Ntagenda, aujourd'hui dans l'armée congolaise, a été un des assistants de Laurent Nkunda, dont les milices ont violé et massacré des milliers de personnes. Il est

recherché par la Cour pénale internationale et la République démocratique du Congo refuse de le livrer. Tant que l'impunité règnera dans ce pays comme dans d'autres, les viols et les massacres continueront.

DES DROITS HUMAINS POUR RECONSTRUIRE.

Nous avons mis en place des systèmes d'aide aux victimes, car il ne suffit pas de mettre un terme aux situations de conflit, il faut aussi reconstruire. Quand on voit ce qui se passe dans des pays d'Afrique de l'Ouest comme la Guinée, il ne suffit pas de signer une Constitution démocratique : il faut construire les conditions d'une véritable vie démocratique, impliquant le respect des droits humains.

Nous tentons aussi d'intégrer les droits humains au sein des Objectifs du Millénaire, promus par les Nations Unies. Nous avons travaillé avec le G20, avec les Sommets européens pour faire comprendre qu'on n'aboutira à rien si on n'intègre pas les droits humains – par exemple dans la lutte contre la mortalité maternelle.

Sans cette exigence, les objectifs ne seront pas atteints en 2015. On sait déjà que ce sera malheureusement le cas pour la mortalité maternelle et les bidonvilles. Actuellement, un milliard de personnes vivent dans des conditions de logement indignes des droits humains. Les gouvernements se

sont fixés comme objectif à l'horizon 2015 de reloger cent millions de personnes vivant dans un bidonville : cet objectif ne sera pas atteint, en grande partie parce qu'il n'y a pas eu de travail sur les droits des gens à un logement décent.

« Pas de pitié pour les pauvres, mais des droits ! », tel a été le slogan de la campagne que nous avons menée en partenariat avec les associations de lutte contre la pauvreté. Car les gouvernements sont davantage prêts à donner une aumône, un peu d'argent en terme de coopération, sans réellement atteindre de changements structurels. Cela obligerait les gouvernements donateurs et les gouvernements récipiendaires à revoir leur fonctionnement.

TROIS AXES POUR LA DIGNITÉ.

Nous avons défini trois axes incontournables autour desquels nous avons construit la campagne :

- L'accès aux droits ;
- L'obligation de rendre des comptes de la part de toutes les institutions impliquées ;
- La participation active des populations concernées.

Tant que ces trois axes ne sont pas respectés, les changements structurels ne sont pas possibles. Nous l'avons également rappelé par rapport aux Objectifs du Millénaire.

LES FEMMES, VICTIMES ET ACTEURS DU CHANGEMENT.

À travers presque tous les exemples évoqués, l'un des socles fondamentaux sur lequel repose notre action, est le droit des femmes. Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, ce sont elles qui sont la plupart du temps à la fois les victimes et les acteurs du changement. Cela signifie qu'elles resteront au centre de nos actions.

Les campagnes que nous menons depuis des années sont complémentaires, depuis les fondamentaux comme la lutte contre la peine de mort ou la torture, la liberté d'expression ou d'association jusqu'à la campagne Dignité.

Plus nous avançons, plus nous nous rendons compte combien la lutte contre la torture et pour la

Salil Shetty est le nouveau secrétaire général d'Amnesty. Selon lui, Amnesty doit s'implanter davantage dans le Sud, et diminuer la dichotomie entre le Nord et le Sud.

© Matt Writtle



liberté d'expression ou d'association est vitale. Si les femmes ne peuvent pas s'associer, dire ce qu'elles ont à dire par rapport à la mortalité maternelle, ou à la façon dont la corruption les empêche de bénéficier de l'aide matérielle à laquelle elles ont droit, rien ne changera.

L'interpénétration entre tous les droits fondamentaux est de plus en plus visible à travers les campagnes que nous faisons. Lorsque nous soutenons une femme qui défend les droits humains par exemple au Kivu, non seulement nous défendons la liberté d'expression, mais aussi la liberté d'association des femmes qui s'organisent pour survivre, créer une centrale d'achats, bénéficier de microcrédits, etc. Tout cela s'interpénètre naturellement : l'ensemble des droits fondamentaux doit être défendu simultanément pour être cohérent.

UN PLAN SUD-NORD A CINQ ANS POUR AMNESTY.

Le nouveau secrétaire général d'Amnesty, Salil Shetty, a communiqué sa volonté d'implanter davantage Amnesty dans le Sud, et de diminuer la di-

chotomie entre le Nord et le Sud. Des résultats seront visibles rapidement, et le plan d'action de cinq ans qui a été mis en place donne à voir une véritable détermination, tant du secrétaire général que du comité exécutif.

Aujourd'hui, de nombreux chefs d'État mis en place souvent à partir de coups d'État, revendiquent une spécificité du Sud en matière de droits humains, mais c'est seulement une justification de la place qu'ils occupent. Il n'en reste pas moins qu'il subsiste un problème d'impunité, au Nord aussi : lorsqu'on voit les informations fournies par WikiLeaks sur les mauvais traitements en Irak ou sur le scandale de Guantanamo, toujours ouvert aujourd'hui, les gouvernements du Nord manquent de crédibilité !

Il est dès lors très facile pour les gouvernements du Sud d'assimiler les instruments de droit comme la Cour pénale internationale à ce que font les gouvernements du Nord. C'est une des raisons pour lesquelles il faut qu'Amnesty soit davantage présente dans le Sud : Brésil, Inde, certains pays africains comme le Nigeria, l'Afrique du Sud.



GNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ MATERNELLE

LE PREMIER SEMESTRE 2010 A ÉTÉ MARQUÉ PAR LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION POUR QUE LA MORTALITÉ MATERNELLE SOIT D'AVANTAGE PERÇUE COMME UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS. CE PROGRAMME FAIT ÉCHO À L'UN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE DES NATIONS UNIES QUI A CONNU LE PLUS GRAND RETARD DANS SA RÉALISATION.

Amnesty International a abordé cette question sous l'angle des **droits des femmes**, pour qu'elles puissent bénéficier de soins de santé gratuits et d'un accès au planning familial, notamment.

AU BURKINA FASO.

Le 27 janvier, Amnesty International a rendu public un Rapport international sur la mortalité maternelle au Burkina Faso. En partenariat avec des associations locales, Amnesty y a organisé une Caravane de la Dignité. Dans ce pays, de nombreuses femmes meurent en donnant naissance à leur enfant. La section AI Belgique francophone s'est investie pour contribuer à la mise sur pied de cette caravane. Celle-ci a parcouru le pays tout entier à la rencontre des organisations de femmes, en utilisant divers moyens de transport : camion, jeep, et même à dos de chameau ! Les participantes ont rencontré les autorités du pays et c'est finalement le président du Burkina lui-même, Blaise Compaoré, qui s'est engagé à accorder désormais les soins gratuits à toutes les femmes enceintes. Un re-

portage vidéo, financé par notre section, a été diffusé largement chez nous : il a dévoilé la lutte de ces femmes pour un avenir meilleur. Le DVD est toujours disponible sur simple demande au secrétariat au 02/538 81 77.



DANS LES GROUPE LOCAUX.

De leur côté, les groupes locaux se sont mobilisés pour sensibiliser sur la question de la mortalité maternelle à l'aide d'expos, de conférences, de dépliants d'information, de signatures de pétitions.

Les Yékés, nos ambassadeurs qui recrutent de nouveaux membres et donateurs en rue, ont également fait connaître ce thème en mettant l'accent sur les Etats-Unis, où les discriminations ethniques ont créé d'énormes différences dans les soins accordés

aux femmes enceintes et où la mortalité maternelle a été particulièrement importante dans les groupes ethniques les plus marginalisés.

À LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES.

À l'occasion de la journée du 8 mars, une distribution massive de « dazibaos » (ces journaux qui peuvent s'afficher sur un mur) a été organisée dans les principales gares de Bruxelles et de Wallonie : l'accent a été mis cette fois sur la mortalité maternelle en Sierra Leone, où une femme sur huit meurt pendant sa grossesse ou son accouchement. Le 8 mai, à l'approche de la fête des mères, une trentaine de groupes locaux leur ont distribué des fleurs, accompagnées d'une carte postale présentant la mortalité maternelle aux USA. Une sénatrice américaine déposera d'ailleurs une proposition de loi suite aux pressions d'Amnesty, partout dans le monde, pour réduire les discriminations en matière de santé maternelle.

Du côté des formations proposées par Amnesty aux membres et sympathisants, la thématique de la mortalité maternelle a été également largement abordée cette année.

© Amnesty International



EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



Marche de Roms à Chisinau pour la Journée Internationale, en Moldavie, 8 avril 2008.
© AP/PA Photo/John McConnico

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ ((EXIGEONS LA DIGNITÉ)) EXI

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

UN AUTRE VOLET DE LA CAMPAGNE « EXIGEONS LA DIGNITÉ » A ÉTÉ DÉPLOYÉ TOUT AU LONG DU SECOND SEMESTRE : LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES GROUPES MINORITAIRES -LES ROMS EN PARTICULIER- QUE L'ACTUALITÉ A TRISTEMENT MIS À L'AVANT-PLAN DANS LES PAYS VOISINS DE L'UNION EUROPÉENNE.

Plusieurs actions se sont déroulées pendant le second semestre :

- Des communiqués de presse au sujet de l'expulsion des Roms en France;
- L'édition d'une brochure sur les discriminations à l'égard des Roms dans l'Union européenne : Tchéquie, Roumanie, Italie, Bulgarie, Grèce, Serbie pratiquent des expulsions forcées, portant atteinte au droit au logement pour les gens du voyage, et mettent des obstacles au droit à l'éducation;
- La distribution d'un autocollant pour les vacanciers partant en Italie : à Rome, 1 200 personnes n'ont pas été relogées après leur expulsion. Amnesty a exigé que le gouvernement italien revoise son Plan nomade concernant les Roms;
- Une exposition de photos a circulé parmi les

groupes locaux : elle montre les discriminations dont les Roms sont victimes et a tourné dans les Centres culturels. La bibliothèque de la Ville de Namur l'a exposée dans sa vitrine principale de septembre à novembre;

- Le 2 septembre, une manifestation devant l'ambassade de Slovaquie a rassemblé des militants des droits humains pour demander que

cesse la ségrégation des enfants Roms dans les écoles slovaques;

- Plusieurs conférences publiques ont été organisées en faisant appel à des spécialistes, comme le Centre de Médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie;
- Plusieurs groupes ont participé à des formations au sujet de la discrimination à l'égard des Roms.



INDIVIDUS EN DANGER : ISAVELIVES

VOICI TROIS ANS QUE LES ACTIVISTES DE LA SECTION BELGE D'AMNESTY DISPOSENT D'UN OUTIL UNIQUE EN SON GENRE : LE SITE WEB WWW.ISAVELIVES.BE, QUI SIGNIFIE LITTÉRALEMENT « JE SAUVE DES VIES ».

Il contient une mine d'informations pour agir concrètement en faveur des individus et des collectivités menacés dans leurs droits. On y trouve trois types d'entrées :

LES ACTIONS URGENTES se regroupent sous l'onglet « Action urgente ». Elles vous invitent à agir dans le court terme, par l'envoi d'appels par lettre, courrier électronique ou fax, adressés aux autorités du pays où la personne court un danger en raison de la violation de ses droits. Ces appels ont une courte durée, généralement un mois et demi. Une relance peut être faite : ce sont les actions de suivi. Lorsqu'il y a lieu, des nouvelles positives sont annoncées, ce sont les Bonnes Nouvelles. Il est possible de s'inscrire au « réseau des actions urgentes » pour recevoir les actions par e-mail en fonction de thèmes et d'une fréquence d'envois mensuels ;

LES ACTIONS FOCUS se présentent d'emblée lorsque vous ouvrez le site (en page d'accueil). Elles

ont généralement un lien avec l'actualité des droits humains. Cette année, les actions Focus ont relayé la campagne « Exigeons la Dignité », notamment sur la discrimination à l'égard des Roms et sur la mortalité maternelle ;

LES DOSSIERS INDIVIDUS EN DANGER s'inscrivent dans le long terme. Si vous adoptez un dossier, vous suivez son évolution sur une longue durée, ainsi que les actions qui s'y rapportent. Ils permettent l'adoption d'un cas par les groupes locaux et le suivi par des actions régulières et des mises à jour postées sur le site.

Les actions proposées par Isavelives.be incitent au militantisme actif : des modèles de lettres, des pétitions téléchargeables à faire signer autour de soi et des invitations à des manifestations ont été mis à disposition. Nous appelons à ce que nos actions soient partagées avec des amis, sur Facebook et sur la plupart des réseaux sociaux.

Nous signalons automatiquement aux participants l'une ou l'autre action qui pourrait les intéresser sur la base de leurs participations précédentes, mais il est possible de recevoir deux fois par semaine l'annonce d'une nouvelle action postée sur le site en s'abonnant à notre « Annonce nouvelle action ».

Enfin, les **ACTIONS SMS** permettent, en vous abonnant gratuitement, de recevoir un message hebdomadaire d'action urgente sur votre GSM. En renvoyant vos coordonnées (coût de la communication : 2 €), vous signez une pétition concernant un individu en danger, et elle est transmise dans les plus brefs délais - généralement à l'ambassade du pays concerné.

À ce jour, plus de 200 000 actions ont déjà été entreprises par les activistes d'Amnesty sur Isavelives.be. Y êtes-vous déjà abonné/e ?

MIGRANTS ET RÉFUGIÉS : DROITS MENACÉS

L'ACCUEIL DES MIGRANTS, EN PARTICULIER DES DEMANDEURS D'ASILE, RESTE CATASTROPHIQUE DANS NOTRE PAYS : IL N'Y A PAS SUFFISAMMENT DE PLACES DISPONIBLES DANS LES CENTRES D'ACCUEIL POUR LES HÉBERGER.

Plusieurs pétitions et actions ont été relayées via notre site Isavelives.be pour demander au gouvernement de trouver en urgence des places d'accueil.

Amnesty veille aussi à ce que la transposition au droit belge de la directive « Retour » européenne n'introduise pas des normes trop contraignantes pour les personnes en situation irrégulière.

Concernant certaines nationalités en particulier, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Secrétaire d'État à la Politique de Migration et d'Asile afin de le convaincre de ne pas renvoyer des réfugiés afghans en Afghanistan. Il en est de même pour les demandeurs d'asile du Kosovo (surtout les personnes de groupes minoritaires) et d'Irak. Concernant les groupes minoritaires auxquels appartiennent des réfugiés d'origine grecque, le Secrétaire d'État a accepté de suspendre leur transfert vers la Grèce, ce pays appliquant des mesures particulièrement discriminatoires par rapport à ses minorités.

Notre section a relayé diverses actions interna-

tionales, concernant notamment le projet de loi « Infiltration » en Israël, la situation et les droits des migrants au Mexique, en Turquie.

Amnesty a participé avec d'autres ONG et des parlementaires à un groupe de travail pour considérer la détention des demandeurs d'asile comme une mesure de dernier ressort - et non comme une mesure commode sur le plan administratif.

Chaque mois, l'e-newsletter « Réfugiés » s'adresse à des centaines d'abonnés. Pour la recevoir, il suffit de vous inscrire à cette adresse : www.amnesty.be/doc/rubrique792.html.



DROITS DES FEMMES : MOBILISATION PERMANENTE

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, AMNESTY S'EST MOBILISÉE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES LÀ OÙ ILS SONT PARTICULIÈREMENT MENACÉS.

- Une « flashmob » a rassemblé une cinquantaine de bénévoles et de sympathisants dans la splendide Galerie de la Reine à Bruxelles le 7 mars dernier. Le thème de cette petite chorégraphie improvisée : sensibiliser à la question de la mortalité maternelle. Cette action a été réalisée sous la conduite du chorégraphe Zam, et sur une composition originale de Jammal Larbi ;
- Accusée du meurtre de son mari en Iran, Sakineh Mohammadi Ashtiani est condamnée à

mort par lapidation. Une immense protestation d'Amnesty et d'autres associations de défense des droits humains s'oppose à cette sentence ;

- Le 19 juin, date de son anniversaire, un portrait géant d'Aung San Suu Kyi a été déployé devant l'ambassade du Myanmar, pendant que des milliers de pétitions ont été déposées pour exiger sa libération et celle de tous les défenseurs des droits humains emprisonnés de manière arbitraire par la junte militaire ;
- Associée à la « commission Femmes et Développement » du SPF Affaires étrangères, Amnesty a remis un rapport d'évaluation des Objectifs du Millénaire, en particulier dans la prise en compte du genre de manière transversale ;

■ Amnesty s'est prononcée contre une loi interdisant le port de la burqa, de la même manière qu'elle s'est opposée aux lois qui obligent à la porter dans d'autres pays, considérant cette mesure contraire aux libertés individuelles et inadéquate pour résoudre le problème de l'oppression des femmes ;

■ Le géant de la distribution Delhaize a accueilli une session de formation de ses cadres sur les impacts des violences entre partenaires et sur le bien-être au travail.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous abonner à la « Lettre Femmes » en vous rendant à l'adresse www.amnesty.be/doc/rubrique347.html



© Susanne Keller

FAIRE BOUGER LES DROITS HUMAINS EN EUROPE

DANS LE SILLAGE DE LA PRÉSIDENTIE BELGE DE L'UNION EUROPÉENNE, LE PROGRAMME « LOBBYING » A INTERPELLÉ LES AUTORITÉS PUBLIQUES AFIN QU'ELLES PROTÈGENT PLUS EFFICACEMENT LES DROITS HUMAINS, À TOUS LES NIVEAUX DE POUVOIR.

- À l'aube de la présidence belge du Conseil européen, notre section, en concertation avec la section Amnesty Vlaanderen et le bureau

européen, a remis un mémorandum aux autorités belges pour les inciter à promouvoir les avancées nécessaires en matière de droits humains au sein de l'Union européenne et à l'extérieur ;

- Le 24 juin, une manifestation a concrétisé cette demande : sur la place du Luxembourg à Bruxelles, devant les bâtiments de la Commission européenne, Amnesty a posé une dizaine de panneaux bien en vue, chacun présentant le visage d'un individu en danger et illustrant l'action vis-à-vis des personnes victimes de discrimination, de torture, de menace d'exécution, de disparition. Les militants Amnesty ont demandé aux passants de

signer une pétition pour que la Belgique s'engage, lors de sa présidence, à porter devant les représentants des 27 pays de l'Union ces cas pour assurer leur protection ;

- À plusieurs reprises, notre section a interpellé les autorités de la République démocratique du Congo sur les viols et crimes de guerre commis dans la région du Sud-est du pays. Elle a rappelé le droit à la liberté d'expression et la nécessité de lutter contre l'impunité dans plusieurs pays où se sont déroulées des élections cette année : Iran, Colombie, RDC, Burundi, car les tensions sur les droits humains sont particulièrement vives pendant ces périodes d'élections.

LES JEUNES : ÇA BOUGE !

DE NOMBREUSES ÉCOLES DU NIVEAU SECONDAIRE ONT ACCUEILLI DES GROUPES ÉCOLES : LES JEUNES ONT ÉTÉ INVITÉS À AGIR ET À SENSIBILISER LES AUTRES ÉLÈVES AUX DROITS HUMAINS DANS LES ÉCOLES.

À l'occasion de la Journée de la Femme par exemple, les jeunes ont distribué un « dazibao » (voir la page consacrée à la campagne Exigeons la Dignité) sur la mortalité maternelle. Ils ont aussi participé à la journée « Oxfamnesty » qui aborde la

problématique du développement sous l'angle des droits humains.

Cette année a connu une mobilisation très importante autour de la thématique « Pas d'accord, j'assume ». Le 17 octobre, environ 6 500 jeunes ont été sensibilisés à la thématique de la discrimination à l'égard des Roms. Ils ont pris connaissance du dossier pédagogique et ont participé à des exercices et à diverses actions suggérées dans le dossier d'action. Une de celles-ci a consisté à accrocher dans l'école des cartes présentant le droit au logement des Roms en Roumanie, chaque carte représentant une distance de 10 km, la distance séparant la Belgique et la Roumanie étant de 2,500 km.

La campagne « Citoyens du Monde » a emmené en 2008 une petite centaine de jeunes dans

plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique Latine. Un film a été réalisé par Yvon Lammens et est passé l'an dernier sur la chaîne « Plug RTL ». Cette année encore, un dossier pédagogique a rappelé cette formidable expérience de rencontre entre jeunes de différents continents et a permis de poursuivre les projets. Le dossier a invité les enseignants à exploiter le DVD en classe. Une collaboration a été établie avec Démocratie ou Barbarie, la cellule pédagogique de la Communauté française.

Les écoles primaires ont, quant à elles, eu l'occasion de visiter la Fondation Folon, qui consacre une large part de son exposition à des illustrations que l'artiste a réalisées sur le thème de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

LA BANQUE TRIODOS ET AMNESTY INTERNATIONAL... UN PARTENARIAT DURABLE !

Banque Triodos
La banque durable

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



**ARGENT ET ÉTHIQUE SONT-ILS INCOMPATIBLES ? NON !
FAIRE FRUCTIFIER UN CAPITAL ET FAIRE PREUVE DE GÉNÉROSITÉ EST POSSIBLE. C'EST PRÉCISÉMENT CE QUE PROPOSE NOTRE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE TRIODOS. EXPLICATION.**

Épargner tout en luttant pour le respect des Droits Humains, c'est possible !

Si Amnesty a conclu un partenariat avec la Banque Triodos c'est que celui-ci nous est apparu évident. Il suffit de lire le principe créateur de cette banque pas comme les autres pour se rendre compte à quel point nos idéologies convergent.

« Nous pensons que chacun devrait disposer de droits égaux et de la liberté d'assurer son développement personnel et de défendre ses intérêts économiques, tout en assumant la responsabilité des conséquences de ses actes pour la société et la planète » telles sont en substance les valeurs prônées par cette institution.

À une époque où les scandales financiers éclaboussent le monde, charriant bon nombre de nouvelles violations des Droits Humains, Amnesty souhaite renforcer sa participation solidaire, là où elle le peut. C'est dans cet esprit que notre partenariat avec la Banque Triodos a vu le jour.

En quoi consiste ce partenariat ?

La Banque Triodos offre à Amnesty 10€ pour chaque nouvelle ouverture de compte effectuée par un sympathisant de notre mouvement. Qui plus est, nous recevons un pourcentage sur les sommes déposées sans que vous, épargnants, n'y perdez le moindre centime. Enfin, la Banque Triodos vous proposera, de rétrocéder à Amnesty le fruit de vos intérêts (en tout ou en partie).

De son côté, Amnesty s'engage à soutenir et promouvoir la Banque Triodos. Soutien réalisé notamment par les placements que nous réalisons auprès de cette banque, par le rôle d'administrateur que nous jouons au sein du Réseau Financement Alternatif et par la promotion effectuée auprès de nos militants.

Épargnez solidaire, les défenseurs des Droits Humains s'en porteront bien !

Informations pratiques

**Ouverture
d'un compte Triodos
=
10€ pour Amnesty**

Ouverture du compte directement auprès de Triodos

Personne de contact : Frédéric Andrés
Tél. direct : 02 548 28 07
Frederic.andres@triodos.be
www.triodos.be
Banque Triodos sa
Rue Haute 139/3
1000 Bruxelles



Manifestation devant le Palais de Justice à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 9 octobre. ©AIBF



QUELQUES MANIFESTATIONS



Manifestation devant l'ambassade de Slovaquie le 2 septembre. Des enfants roms sont inscrits dans des écoles pour handicapés mentaux légers, alors qu'ils ne le sont pas. En 2007, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la République tchèque pour des pratiques discriminatoires comparables à celles encore en cours en Slovaquie envers les enfants roms. En Slovaquie, la situation ne change malheureusement pas beaucoup. © V. R./AIBF





Couleur café, un festival ouvert sur les différences, c'est l'endroit idéal pour sensibiliser à la lutte contre la pauvreté... avec les Iles de Paix et ATD-Quart Monde, Amnesty a montré que derrière la réalité de tous les jours se cachait une misère que l'on ne veut pas voir.



Amnesty International est un mouvement démocratique. Assemblée générale du 24 avril. © AIBF/BM

ET MOMENTS FORTS DE 2010



Flashmob à la galerie de la Reine à Bruxelles pour sensibiliser à la mortalité maternelle. ©AIBF

LES COMPTES 2009

D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

L'INDÉPENDANCE D'AMNESTY INTERNATIONAL, C'EST VOUS !

Merci de votre générosité... Amnesty International Belgique francophone fonctionne grâce aux dons de ses sympathisants, aux cotisations de ses membres, à la vente de bougies et d'articles de merchandising et aux subsides liés à l'emploi et à son rôle dans l'éducation permanente.

Dans un souci de transparence mais avant tout pour répondre à notre obligation de VOUS rendre des comptes, vous trouverez la présentation de nos finances pour l'exercice 2009.

VOUS AVEZ UN DROIT À L'INFORMATION

Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés. Toutes questions relatives aux documents présentés ci-après ou aux finances d'AIBF peuvent être demandés par mail : cvanparijs@aibf.be ou par courrier : Amnesty International Belgique francophone, Cécile Van Parijs, 9 rue Berckmans - 1060 Bruxelles.



AMNESTY OFFRE DES GARANTIES DE TRANSPARENCE SUR SES COMPTES ANNUELS

- En conformité avec la nouvelle loi sur les ASBL, les comptes, bilan et budget d'Amnesty sont présentés selon les nouveaux critères de la comptabilité normalisée des sociétés.
- Ceux-ci sont examinés par un Commissaire aux Comptes indépendant, le Cabinet Christophe Remon, avant d'être soumis à l'Assemblée Générale pour approbation. Les comptes ont été approuvés et attestés en avril 2009.
- Un contrôle du Ministère des Finances a lieu dans le but d'établir et de suivre le dossier d'agrément fiscal (renouvelé en 2007 pour une durée de 6 ans).
- En tant que membre de l'association pour une éthique dans la collecte de fonds, AIBF s'engage à respecter le code déontologique de cette organisation. Notre association est par ailleurs soumise chaque année à un contrôle de gestion. Pour en savoir d'avantage sur cet organisme : www.vef-aerf.be.

Dépenses

3 633 575 €

Recherche et soutien international 29% 1 067 740€

Les fonds sont alloués au Secrétariat International basé à Londres. Celui-ci gère un vaste travail de recherche et de lobbying au niveau mondial. 400 personnes s'y investissent au quotidien et constituent le centre nerveux du travail d'Amnesty. Une partie des fonds est également redistribuée dans les sections du Sud.

Actions 41% 1 459 785 €

Campagnes et sensibilisation (27%) 947 439 €
C'est vraiment le cœur du travail d'Amnesty : la sensibilisation du public et des pouvoirs publics aux problématiques des droits humains via l'information, la formation et l'action. Campagnes Exigeons la Dignité, violences conjugales, stop torture, control arms, peine de mort, individus en danger, enfants soldats etc.

Communication (7%) 263 053 €

Ce poste comprend diverses revues et outils audio-visuels à destination du grand public, des médias et de nos membres: notre magazine *Le Fil d'Amnesty*, les communiqués et conférences de presse, *Amnesty interne*,...

Actions locales (7%) 249 293 €

Les groupes locaux d'Amnesty promeuvent des actions locales d'information et de sensibilisation aux droits humains dans le cadre des différentes campagnes notamment auprès des autorités locales.

Récolte de Fonds 23% 847 287 €

Récolte de dons (6%) 231 378 €

Un trimestriel vous informe régulièrement de nos campagnes en cours, des actions et des thématiques dont nous nous occupons.

Matériel promotionnel (9%) 343 354 €

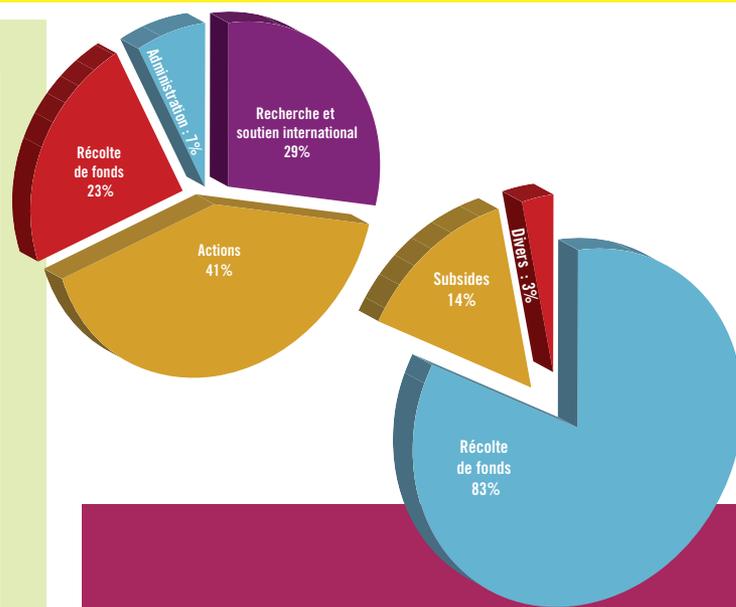
Ces dépenses financent nos publications (rapport annuel et pays) ainsi que l'achat et la promotion des bougies et des objets vendus au profit d'Amnesty.

Recrutement (8%) 272 555 €

Il s'agit ici de nos équipes de sensibilisation qui sillonnent Bruxelles et la Wallonie afin de recruter de nouveaux membres. En 2009, 4800 nouvelles personnes ont ainsi adhéré aux valeurs et au travail d'Amnesty.

Administration 7% 258 763 €

Frais liés à la bonne gestion administrative de notre section.



Produits

3 668 894 €

Récolte de fonds 83% 3 051 206 €

- Dons & cotisations (69%) 2 528 112€
- Vente bougies et matériel promotionnel (14%) 523 094€

Subsidés 14% 527 881 €

Divers 3% 89 807 €

Comptes de résultats consolidés au 31 décembre 2009

Dépenses	3 633 575 €
Produits	3 668 894 €
Résultat	+ 35 319 €

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.

En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUE

Vous habitez la Région wallonne, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

61.875 € =
solde revenant
à l'héritier

138.125 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libérés de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquittera de ses propres droits de succession (7%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

34.175 € =
solde pour
Amnesty

65.825 € =
droits de
succession
dus à l'État

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un message par e-mail à jmpierlot@amnesty.be ou en téléphonant au 02/538.81.77.

L'AGENDA

D'AMNESTY INTERNATIONAL
BELGIQUE FRANCOPHONE

LE NOUVEL AGENDA DES FORMATIONS EST ARRIVÉ

L'agenda des formations 2011 d'Amnesty International Belgique francophone sera disponible en ligne dès le mois de janvier. Retrouvez-le sur www.amnesty.be/formations.

29 JANVIER : NOUVEL AN MILITANT

Qu'allons-nous faire en 2011 ? Comment chacun à son niveau, pourra y contribuer ? Retrouvez toutes les informations sur ce rendez-vous en page 29 de ce numéro.

DEVENEZ FORMATEUR/TRICE BÉNÉVOLE POUR AMNESTY !

Votre rôle consistera à concevoir et animer des formations/ateliers destinés à accroître les connaissances et développer les compétences de nos membres et sympathisants en matière de défense des droits humains.

Profil recherché : motivation et intérêt pour le travail d'Amnesty ; au moins une expérience en formation/animation de groupes d'adultes ; capacité à concevoir des séquences de formation et connaissance d'outils pédagogiques ; capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse ; compétences en prise de parole en public et en gestion de groupes.

Disponibilités : plusieurs soirées et samedis dès fin janvier 2011 (week-end résidentiel les 29 et 30 janvier 2011). Fréquence exacte à définir ensemble. Durée de l'engagement souhaitée : 2 ans.

Lieu de travail : Bruxelles et autres villes francophones du pays (disposer d'une voiture peut être utile).

Intéressé-e ? Merci de bien vouloir nous envoyer votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, pour le 12 janvier 2011 au plus tard, par e-mail (formations@aibf.be) ou par courrier à l'adresse suivante : Amnesty International Belgique francophone, à l'att. de Sophie Ypersiel, Service Formations, Rue Berckmans n°9, 1060 Bruxelles.

POUR LA FERMETURE DE GUANTANAMO

Le 11 janvier 2011 marque le neuvième anniversaire des premiers transferts de Guantanamo et le deuxième anniversaire de la promesse du Président Obama de fermer le centre de détention. A cette occasion, nous manifesterons devant l'ambassade des USA. Plus d'informations suivront sur www.amnesty.be et sur www.isavelives.be.

LA GUERRE DE GAZA, DEUX ANS DÉJÀ

Le 18 janvier 2011 marque le second anniversaire de la fin du conflit de Gaza et du Sud de l'Israël, plusieurs mobilisations régionales pourront être mise sur pied pour demander au Conseil des Droits de l'Homme d'agir pour assurer justice pour toutes les victimes palestinienne et israélienne du conflit qui s'est déroulé en 2008-2009.

PAROLE D'HOMME SUR LA PAUVRETÉ

Dans le cadre du festival Paroles d'hommes, aura lieu la conférence « *Lutte contre la pauvreté, Objectifs du Millénaire, ... et les droits humains dans tout cela ?* » par Philippe Hensmans, directeur de la section francophone belge d'Amnesty International.

Le mardi 8 février 2011 à 20h15, au Centre socio-culturel Fricaud-Delhez de Blégny (54, rue de la Station, 4670 Blégny).

Infos : Jean-Pierre André - respgr115@aibf.be

PLACER LES DROITS HUMAINS AU CŒUR DE LA CITÉ

VENDREDI 28 JANVIER 2011, 10H00 – 13H45
GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE (SALLE VOLTAIRE)
15 – 17 PLACE SURLLET DE CHOKIER,
B-1000 BRUXELLES

Depuis 2001, se tient en parallèle au Forum Social Mondial le « Forum des Autorités locales pour l'Inclusion sociale ». Au cours de son 5^e Congrès en 2005, il a été décidé que l'un des axes thématiques serait les droits de l'Homme dans la Cité. Un an plus tard, à l'occasion du 6^e FAL de Caracas, l'engagement en faveur de l'« inclusion » sociale a été réitéré, en tant que moyen permettant de parvenir à une société plus juste et une démocratie plus participative. Un groupe de travail sur les droits de l'Homme, alors coordonné par la Diputación de Barcelone a été mis en place, avec comme objectif principal l'élaboration de la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité.

Devant la richesse et l'intérêt de ce document, Amnesty International, avec l'aide de la Communauté française, a décidé de collecter et de publier des « bonnes pratiques », c'est-à-dire des dizaines d'exemples concrets de mise en œuvre de ces droits au niveau local. Ces exemples ont été collectés aux quatre coins du monde, et font chaque fois l'objet d'une description et de renseignements tout à fait pratiques pour celles et ceux qui désirent s'en inspirer. Et c'est précisément là l'objectif de la démarche.

Une demi-journée de présentation de cette charte et de ce recueil de bonnes pratiques aura lieu le 28 janvier à Bruxelles. Ce sera aussi l'occasion d'examiner comment cette approche basée sur les droits peut se combiner notamment avec les plans d'inclusion sociale, mais aussi quel peut être l'apport du secteur associatif à sa « traduction » pratique sur le terrain.

AMNESTY
INTERNATIONAL





KIRGHIZISTAN : APRÈS LES VIOLENCES, UNE VAGUE DE RÉPRESSION CONTRE LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



© UNHCR / S. Schulman

Au Kirghizistan, les défenseurs des droits humains sont exposés à des persécutions, car les autorités tentent de réduire au silence ceux qui ont été témoins des nombreux incendies, pillages et attaques violentes perpétrés en juin 2010 dans des zones majoritairement ouzbèkes du sud du pays.

Les autorités ne seraient pas intervenues pour empêcher les violences et pourraient même être impliquées dans des atteintes aux droits humains. Elles s'en prennent maintenant aux défenseurs des droits humains, aux journalistes et à d'autres figures de la société civile qui s'efforcent de recueillir des informations sur les événements et leurs conséquences. Des centaines d'Ouzbeks accusés d'avoir organisé ou commis des violences ont été arrêtés. Selon certaines informations, il y a eu de nombreux cas de torture et d'autres mauvais traitements en détention. Des détenus n'ont pu recevoir des soins médicaux et n'ont pas la possibilité d'entrer en contact avec leur avocat ou leurs proches.

Le défenseur des droits humains Azimjan Askarov (photo à droite) a été

Une femme au milieu des ruines de la demeure familiale, détruite lors des violences récentes au Kirghizistan (juin 2010).

déclaré coupable de participation au meurtre d'un policier. Il a été violemment battu en détention. Les autorités s'en sont prises à lui parce qu'il avait collecté des informations sur des homicides et des incendies volontaires visant pour l'essentiel des habitations ouzbèkes. Le 15 septembre 2010, il a été condamné à la détention à perpétuité à l'issue d'un procès d'une flagrante iniquité. Ses biens ont été confisqués.

Amnesty International considère Azimjan Askarov comme un prisonnier d'opinion.

Des défenseurs des droits humains et des avocats qui suivent ces affaires ont subi les agressions physiques et verbales de particuliers. Parfois, des policiers et des agents de l'appareil judiciaire, présents lors de ces violences, n'ont rien fait ou ne sont pas intervenus de manière efficace pour y mettre un terme.



© DR

AGISSEZ

Veillez demander aux autorités de libérer sans condition Azimjan Askarov, dans les plus brefs délais, et de faire en sorte que les défenseurs des droits humains et les avocats puissent mener leurs activités légitimes sans entrave et sans crainte d'être harcelés, appréhendés ou soumis à des violences.

Envoyez vos appels à la présidente de la République :

President Roza Otunbaeva
Dom Pravitelstva
Bishkek 720003, Kirghizistan
Fax : +996 312 62 50 12
Courriel : admin@kyrgyz-el.kg

Vous trouverez des informations récentes sur Azimjan Askarov à l'adresse snipr.com/1lmzyh



© DR

ÉGYPTE : DÉTENU SANS INCULPATION

Depuis 15 ans, Mohamed El Sharkawi (voir photo) est en détention administrative en Égypte. « Le régime que je subis est pire que celui des condamnés de droit commun », proteste-t-il. Comme lui, des milliers de personnes sont incarcérées depuis des années en Égypte sans avoir été ni inculpées, ni jugées et, bien souvent, alors qu'une juridiction a ordonné leur libération. Dans de nombreux cas, cette situation persiste depuis plusieurs décennies.

En vertu de la Loi relative à l'état d'urgence, rétablie il y a 29 ans, toute personne simplement soupçonnée de menacer l'ordre public et la sécurité peut être placée en détention administrative – sans inculpation ni jugement – sur ordre du ministre de l'Intérieur.

Cette pratique a nui considérablement au bon fonctionnement de la justice en Égypte. Elle permet d'étouffer toute critique à l'égard des autorités et de museler les dissidents politiques. Elle est également utilisée contre des personnes soupçonnées d'infractions de droit commun, dans le but de contourner la justice pénale.

Le temps est venu d'agir pour mettre définitivement fin à ce système.

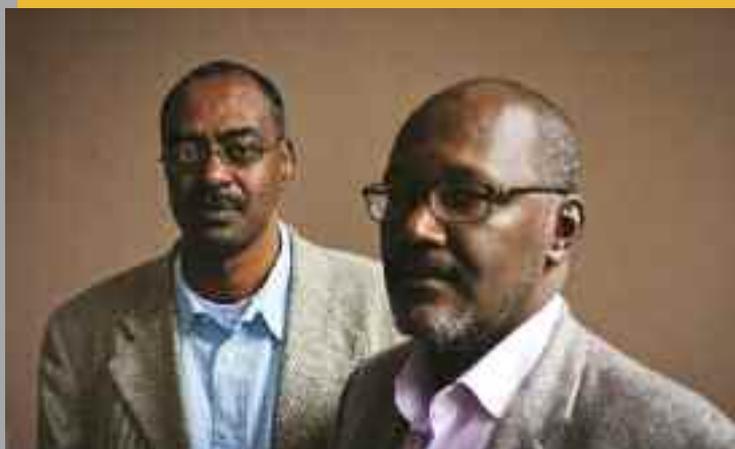
AGISSEZ

Demandez au président égyptien de lever l'état d'urgence et d'abolir la détention administrative. Engagez le ministre de l'Intérieur à relâcher les prisonniers d'opinion et les détenus administratifs dont la libération a été ordonnée par un tribunal, et à veiller à ce que les autres soient inculpés et jugés équitablement dans les meilleurs délais.

Muhammad Hosni Mubarak - President,
'Abedine Palace, Cairo, Égypte
Fax : +20 22 390 1998/795 8016

Habib Ibrahim El Adly
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Cairo, Égypte
Fax : +20 22 796 0682

ABDEL MONIM ELGAK ET ALI AGAB



Ali Agab et Abdel Monim Elgak, deux défenseurs soudanais des droits humains, ont été contraints de fuir leur pays en raison de leur militantisme. Pour LE FIL, ils évoquent les difficultés qu'ils rencontrent et leurs raisons de garder confiance en l'avenir.

Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

MONIM : J'ai découvert les droits humains à l'université, lorsque je me suis engagé dans les mouvements d'étudiants. Quand j'étais en dernière année à l'université de Khartoum, certains étudiants subissaient des violations de leurs droits fondamentaux ; l'un d'eux a été arrêté. Le lendemain, nous avons retrouvé son cadavre dans la rue.

ALI : Quand j'étais dans le secondaire, j'ai rejoint un petit groupe d'étudiants, le Front démocratique, qui revendiquait le respect des droits des étudiants. C'est là que j'ai commencé à apprendre ce qu'étaient les droits, ce que cela signifiait de défendre les autres, de parler au nom de ses camarades et du peuple. À l'université, j'ai continué à participer aux activités du Front démocratique. À l'époque, beaucoup d'entre nous étaient arrêtés et torturés. À l'université, il régnait un climat de franche hostilité à notre égard. Ayant obtenu mon diplôme de droit, j'ai commencé à défendre des personnes, puis j'ai rejoint le Groupe soudanais de défense des droits humains, la principale organisation de défense des droits fondamentaux au Soudan. En 2000, je me suis formé aux

droits humains à l'African Centre for Democracy and Human Rights Studies, en Gambie.

Quels sont, selon vous, les principaux obstacles rencontrés dans la lutte contre les atteintes aux droits humains au Soudan ?

MONIM : À mon sens, ils sont essentiellement au nombre de trois. Le premier, ce sont les guerres et les conflits qui sont, en fait, déclenchés puis entretenus par le gouvernement central, dans le sud du Soudan, dans le Darfour, dans l'est ou dans l'extrême nord du pays. L'un des principaux enjeux est donc d'obtenir une paix réelle et authentique.

Le deuxième problème, c'est la dictature, à laquelle il faut ajouter l'action politique des idéologues islamistes qui bafouent systématiquement les droits humains depuis plus de vingt ans. Le troisième obstacle, c'est la culture du racisme et de la discrimination, que celle-ci s'en prenne à d'autres groupes ethniques, aux femmes ou à d'autres groupes religieux.

ALI : En tant qu'avocat spécialiste des droits humains, je pense que le principal obstacle réside dans la culture de l'impunité, qui est

fortement implantée au Soudan. Les juges ne sont pas indépendants, pas plus que les procureurs qui travaillent au ministère de la Justice. La police n'a pas la possibilité de fonctionner comme un organe neutre. Les forces de sécurité ne protègent pas la population soudanaise ; elles ne lui sont d'aucune aide, d'aucun secours. Elles se bornent à défendre le PCN [Le Parti du Congrès national, qui exerce le pouvoir] et à le maintenir en place. Il est très difficile d'obtenir justice au Soudan.

Si vous pouviez changer une chose au Soudan, que feriez-vous ?

MONIM : Je changerais la culture de racisme, de discrimination et de marginalisation qui est encouragée par le gouvernement du Soudan. Le peuple soudanais continue à en payer le prix dans sa vie quotidienne, à travers les divers conflits qui déchirent le pays.

ALI : Je mettrais fin aux 20 et quelques années de régime de parti unique, qui exclut la population soudanaise du pouvoir. Avec une réelle démocratie et une société civile plus forte, le peuple soudanais pourrait enfin s'engager sur le chemin de la paix et de la sécurité.

Photo ci-dessous : Abdel Monim Elgak (à gauche) et Ali Agab.

Photos © Jorn van Eck/Amnesty International, sauf indication contraire.



Quelles conséquences votre action a-t-elle sur votre vie ?

MONIM : Des conséquences positives et négatives. Mon action a enrichi et élargi ma vision du monde. En revanche, et c'est là un aspect négatif, j'ai dû quitter mon milieu d'origine à deux reprises – je me suis exilé une première fois dans les années 1990 et je vis actuellement un exil involontaire.

ALI : Au Soudan, être un avocat spécialisé dans les droits humains, un défenseur des droits humains, est toujours dangereux. Mais je suis toujours fier de mon travail, fier de défendre des gens et de faire de mon mieux pour que les personnes vulnérables aient au moins la possibilité de s'exprimer.

Qu'est-ce qui vous permet de rester motivé dans les moments difficiles ?

MONIM : La difficulté renforce ma motivation. C'est dans l'adversité qu'il faut faire preuve de combativité, d'initiative et de dynamisme.

ALI : Les personnes qui venaient me voir pour que je les défende avaient toutes été maltraitées par les forces de sécurité, la police ou les forces rebelles. Elles étaient abattues et haïssaient leur propre pays. Mais comme je faisais le

maximum pour que les responsables soient traduits en justice et répondent de leurs actes, mes clients voyaient bien que quelqu'un se souciait d'eux et leur donnait des raisons d'espérer. Quand je traverse une passe difficile, je repense toujours aux personnes que j'ai défendues.

Avez-vous un message pour nos lecteurs ?

MONIM : Je tiens à remercier les militants et les membres d'Amnesty International pour le soutien qu'ils m'ont apporté pendant ma détention. [Pour en savoir plus, voir ci-contre]

ALI : J'ai pu constater par moi-même à quel point les victimes du Darfour et d'autres régions du Soudan apprécient le travail d'Amnesty International et comprennent son importance. Aussi, continuez à agir pour ceux qui n'ont pas les moyens de se faire entendre. Je vous en conjure, gardez à l'esprit qu'il faut parfois du temps pour obtenir justice, mais qu'un jour ou l'autre, on y parvient. La route est sans doute longue, mais il faut continuer le combat pour la justice.

Abdel Monim Elgak est un éminent défenseur de la cause des droits humains au Soudan, qui se bat pour que les responsables de violations rendent des comptes et que les victimes obtiennent justice. Amnesty International a fait campagne en sa faveur lorsqu'il a été arrêté et torturé par le Service national de la sûreté et du renseignement, en 2008. Il a par la suite fui le nord du Soudan. Monim et les défenseurs arrêtés en même temps que lui ont déposé une communication contre les autorités soudanaises auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, afin d'obtenir réparation pour le traitement qui leur a été infligé en détention.

Ali Agab est un avocat soudanais renommé, spécialisé dans la défense des droits humains. Il a travaillé pour le Centre de Khartoum pour les droits humains et le développement de l'environnement. Après l'émission par la Cour pénale internationale d'un mandat d'arrêt contre le président soudanais Omar el Béchir, les autorités ont fermé le centre et Ali Agab a fui vers le Royaume-Uni, où il a obtenu l'asile. Il travaille actuellement pour l'African Centre for Justice and Peace Studies.



DES JEUNES FILLES DÉNONCENT LES VIOLENCES SEXUELLES AU NICARAGUA

Au Nicaragua, des jeunes filles qui ont subi un viol ou d'autres atteintes sexuelles s'expriment et agissent pour que leurs droits soient respectés. Il faut les entendre et se mobiliser en leur faveur. Comme le dit Estefany, violée par son oncle et enceinte à l'âge de 17 ans : « Je ne veux pas être prise en pitié, ce que je veux, c'est votre solidarité. »

Au Nicaragua, le viol et les violences sexuelles sont monnaie courante. Les victimes sont majoritairement des jeunes filles et des fillettes. Plus des deux tiers de tous les viols signalés entre 1998 et 2008 concernaient des filles de moins de 17 ans. Près de la moitié ont été commis contre des fillettes de 14 ans ou moins.

Malgré les preuves accablantes de l'ampleur et de la gravité du problème, le gouvernement nicaraguayen ne traite toujours pas avec la diligence qu'elle mérite cette situation critique, mais passée sous silence, en matière de droits humains. Aucun plan gouvernemental à l'échelle nationale

ne permet de prévenir la violence sexuelle contre les filles, de protéger les jeunes victimes et de leur accorder justice et réparation. Bien au contraire, des espaces où les défenseurs des droits fondamentaux des femmes et des enfants pouvaient dialoguer avec les pouvoirs publics ont été fermés par l'actuel gouvernement.

L'information est difficile d'accès pour les personnes qui ont subi des violences sexuelles ou risquent d'en subir. De nombreuses jeunes filles sont enfermées dans des situations destructrices dont elles ne savent pas comment sortir. En raison de la stigmatisation associée aux crimes sexuels, c'est souvent la victime (et non l'auteur des faits) qui est rendue responsable. Le gouvernement n'a pas mis en place à l'échelle nationale de campagne de sensibilisation visant à modifier les comportements, et de nombreuses jeunes filles qui ont subi un viol ou d'autres atteintes sexuelles sont rejetées par leur famille ou leur entourage lorsqu'elles en parlent. D'autres, bien plus nombreuses encore, ne prennent pas le risque d'ouvrir la bouche.

Linda avait 10 ans lorsqu'un prêtre évangélique s'est livré sur elle à des atteintes sexuelles. Quand elle a trouvé le courage nécessaire pour parler de ce qu'elle avait subi, elle s'est heurtée à l'incrédulité : « Les gens m'ont dit des choses, et comme [l'agresseur] était un prêtre évangélique, personne ne me croyait. Au contraire, ils me demandaient : "Pourquoi racontes-tu des choses pareilles ?" Aujourd'hui encore, cette réaction me fait souffrir. »



son père. Elle dit l'importance de l'aide reçue dans un centre d'accueil : « J'ai trouvé la paix ici, j'ai trouvé des amies, de vraies amies, et je suis parvenue à sortir un peu du trou noir dans lequel je me trouvais. »

PRIVÉES D'AIDE, PRIVÉES DE CHOIX

Outre les séquelles psychologiques, certaines victimes connaissent un traumatisme supplémentaire quand elles découvrent qu'elles sont enceintes de leur agresseur. Les jeunes filles qui, après avoir été violées, choisissent de mener leur grossesse à terme ne reçoivent que peu ou pas d'aide de la part de l'État, ni pour les soins à donner à l'enfant, ni pour elles-mêmes et la suite de leur études, la reprise de leur travail ou l'accomplissement de leurs projets d'avenir. Pour d'autres, l'idée de donner naissance à un enfant issu d'un viol est insupportable. Dans certains cas, par ailleurs, la grossesse met en danger la vie ou la santé de la jeune victime de viol. Mais ces jeunes filles n'ont pas le choix : une loi de 2008 fait de toutes les formes d'avortement une infraction pénale, y compris lorsque la grossesse est le résultat d'un viol. Pour une femme que son agresseur a déjà privée de la possibilité de disposer de son propre corps, la législation actuelle est cruelle et inhumaine.

Le gouvernement a l'obligation de prévenir la violence sexuelle contre les filles au Nicaragua. Les jeunes victimes de viol et d'atteintes sexuelles ont droit à la protection, à la justice et à la réparation. Le gouvernement doit prendre sans attendre des mesures pour que le viol ne devienne pas l'événement qui va déterminer toute la vie ultérieure de la jeune femme qui le subit. Les autorités doivent, par-dessus tout, écouter les jeunes femmes qui ont été violées. « Leurs mots ont du pouvoir ! déclare la directrice d'un centre qui travaille auprès de femmes et de jeunes filles victimes de violences à Managua. C'est le message qu'il faut faire passer aux filles ; elles doivent sentir, elles doivent savoir que leurs mots ont du pouvoir. »

Remarque : Pour protéger l'anonymat des jeunes victimes de violences sexuelles, tous les noms ont été modifiés.

AGISSEZ

Demandez au président Daniel Ortega Saavedra d'écouter la voix des jeunes victimes de violences sexuelles et d'élaborer, de financer suffisamment et de mettre en œuvre un plan national global d'action pour traiter cette situation critique, mais passée sous silence, en matière de droits humains. Ce plan doit comporter des dispositions pour la prévention des violences sexuelles, la protection des victimes, la bonne marche de la justice et l'octroi de réparations, afin que les responsables soient tenus compte de leurs actes et que les jeunes filles et les fillettes qui ont subi des violences sexuelles puissent de nouveau espérer et rêver.

Entre autres mesures visant à la réadaptation, il convient notamment d'abroger la loi érigeant en infraction pénale toute forme d'avortement, afin que les jeunes filles enceintes à la suite d'un viol puissent décider librement de la manière dont elles font face aux conséquences de cette agression sans craindre d'être emprisonnées.

Envoyez vos appels à :
Daniel Ortega Saavedra
Presidente de la República de Nicaragua
Reparto El Carmen
Costado Oeste del Parque El Carmen
Managua
Nicaragua

ABANDONNÉES PAR LA JUSTICE

Pour celles qui arrivent à parler, la lutte à mener pour obtenir justice peut être traumatisante. À cause des défaillances et du manque de ressources du système judiciaire, il est fréquent que les poursuites échouent et que les agresseurs restent en liberté.

La mise en place de commissariats spécialisés pour les femmes et les enfants est certes un point positif. Mais leur nombre est insuffisant à l'échelle du pays. Beaucoup ne disposent pas des moyens nécessaires – les agents n'ont même pas de quoi faire le plein d'essence pour aller enquêter sur les cas présumés de violences sexuelles. Dans certains cas, les fonctionnaires font tout leur possible pour travailler correctement malgré le manque de moyens. Mais des victimes et des personnes qui s'en occupent ont également signalé des comportements indécents chez certains policiers peu formés.

Alejandra a 12 ans. Lorsqu'elle s'est adressée à la police après avoir été violée, elle s'est heurtée à l'incrédulité des fonctionnaires : « Ils m'ont dit d'arrêter de pleurer, que je n'avais aucune raison de pleurer, que tout cela n'était pas vrai. J'ai été très choquée que les policiers disent que je mentais. Je ne pourrais jamais mentir à propos de ces choses-là. »

Les victimes de viol ou d'atteintes sexuelles dont le cas donne lieu à des poursuites abandonnent souvent celles-ci parce que la procédure judiciaire est soit trop coûteuse soit trop traumatisante. Il arrive que des audiences soient annulées à plusieurs reprises, ce qui multiplie pour les victimes les moments pénibles pendant lesquels elles se préparent à comparaître devant le tribunal. Il arrive que les auteurs présumés des violences sexuelles soient libérés sous caution sans que la surveillance et les contrôles appropriés aient été mis en place, ce qui expose les jeunes filles au risque de représailles.

Les jeunes victimes de viol ou d'atteintes sexuelles ne sont guère aidées par les autorités pour reconstruire leur vie. Dans le meilleur des cas, certaines obtiennent une aide psychologique et juridique dispensée par des centres ou refuges indépendants pour femmes et jeunes filles, mais il arrive trop souvent qu'aucune assistance ne soit accordée à celles qui en ont besoin. Au Nicaragua, les foyers d'accueil pour les victimes d'abus commis dans la famille et de viol ne sont pas assez nombreux. On manque surtout de lieux spécifiquement destinés aux enfants. Il existe 10 foyers gérés par des ONG, qui ne reçoivent aucun soutien – financier ou autre – des pouvoirs publics. Les autorités ne financent pas davantage les centres sans hébergement, qui s'efforcent de combler les lacunes gouvernementales. Depuis l'âge de neuf ans jusqu'à ce qu'elle ait 14 ans, Connie a été violée par

ÉCRIRE POUR LES DROITS

www.isavelives.be

Du Bénin à la Belgique, de la Suisse à la Corée du Sud, des centaines de milliers de personnes participent tous les ans, dans le monde entier, au Marathon des lettres d'Amnesty International.

Elles envoient des lettres, des fax et des courriels pour exiger que les droits de personnes et de groupes en danger soient respectés.

Vous aussi, participez au Marathon des lettres. Lisez les cinq cas d'appel et agissez pour que les droits de ces personnes et groupes menacés soient réellement respectés et protégés. Envoyez des appels et encouragez d'autres personnes à faire de même.

www.isavelives.be

AGISSEZ MAINTENANT

ROUMANIE : DES FAMILLES ROMS Retrouvez le dossier sur www.isavelives.be/fr/miercurea-ciuc



Plus de six ans après avoir subi une expulsion forcée, environ 75 Roms vivent toujours dans des cabanes et des baraquements en tôle près d'une usine d'épuration, dans des conditions d'hygiène déplorable. Les autorités locales leur ont affirmé que cette situation serait temporaire mais ne les ont pas informés d'un projet qui viserait à les réinstaller dans des logements décentes.

En 2004, une centaine de Roms ont été expulsés de force de logements appartenant à la municipalité de Miercurea Ciuc, dans le centre de la Roumanie, où ils vivaient depuis les années 1970. Les autorités n'avaient pas entretenu le bâtiment pendant de nombreuses années et leur ont affirmé qu'ils étaient expulsés pour leur propre sécurité et que l'immeuble allait être détruit. La plupart de ces familles ont été réinstallées à la périphérie de la ville, derrière une

usine d'épuration. Les autorités n'ont tenté d'étudier avec elles ni les éventuelles solutions autres que l'expulsion ni les sites de réinstallation envisageables.

Désormais contraintes d'habiter aux limites de la ville, ces familles sont exclues de la société et vivent dans des conditions inhumaines. La puanteur des excréments humains imprègne l'air. Les baraquements sont surpeuplés et ne protègent ni de la chaleur, ni de la pluie. Les installations sanitaires sont totalement inadaptées, avec seulement quatre cabines de toilettes pour 75 personnes et un robinet d'eau potable.

Écrivez au maire de Miercurea Ciuc. Exprimez votre préoccupation devant les actes des autorités municipales, qui ont expulsé de force des Roms de leur logement en 2004 sans respecter les garanties internationales en

matière d'expulsion et les ont réinstallés à un emplacement où les conditions de vie sont inhumaines. Demandez-lui de veiller à ce que les familles roms soient véritablement consultées afin de décider d'un site de réinstallation et d'un logement de remplacement conformes aux conditions requises par les normes et le droit régionaux et internationaux en matière de droits humains. Envoyez vos appels à :

Mayor Ráduly Róbert Kálmán
Vár tér 1. 530110, Miercurea Ciuc
Harghita county, Roumanie
Fax : +40 266 371 165
Courriel : radulyrobert@szereda.ro
Formule d'appel : Dear Mayor, / Monsieur le Maire,

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Maire,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai appris la situation déplorable de familles de Roms dans la municipalité de Miercurea Ciuc, expulsés de leurs logements en 2004. Depuis près de six ans, 75 de ces personnes sont contraintes de vivre dans des cabanes et des baraquements de tôle, situés à la périphérie de la ville, derrière une station d'épuration. Leurs conditions de vie sont inhumaines : puanteur constante de l'air, installations sanitaires inadaptées, un seul robinet d'eau. Les baraquements sont surpeuplés et ne protègent ni de la chaleur, ni de la pluie.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation quant à ces expulsions qui ne respectent pas les garanties internationales en la matière. Je vous demande instamment de prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour une consultation véritable de ces familles roms afin de décider d'un site de relogement conforme aux droits régionaux et internationaux en matière de droits humains. Je vous en remercie.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.



Su Su Nway, militante pour les droits des travailleurs, purge actuellement une peine d'emprisonnement de huit ans et six mois dans une prison isolée, loin de sa famille. Selon des informations récemment relayées par les médias myanmars en exil, elle a souffert de crises de goutte et de paludisme en 2010. Elle présente également des troubles cardiaques congénitaux et des problèmes d'hypertension qui ont été aggravés par ses conditions de vie en prison, où les soins médicaux requis par son état de santé ne lui sont pas dispensés. Membre de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), un parti d'opposition, elle a été condamnée en application de lois régulièrement utilisées par les autorités pour punir l'expression pourtant pacifique d'opinions politiques dissidentes.

Su Su Nway a été arrêtée le 13 novembre 2007 pour avoir placé une banderole antigouvernementale à Yangon (Rangoon), près d'un hôtel où résidait le rapporteur spécial des Nations unies pour le Myanmar.

Celui-ci était venu sur place pour évaluer la situation des droits humains à la suite de la répression brutale déclenchée par les autorités envers les vastes manifestations pacifiques de protestation contre la politique du gouvernement organisées en septembre 2007. Un an après son arrestation, Su Su Nway a été condamnée à une peine de 12 ans et six mois de réclusion, qui a été réduite en appel.

En août 2009, Su Su Nway a été transférée dans la prison de Hkamti (division de Sagaing), à plus de 1 600 kilomètres de Yangon, la ville où habitent ses parents. Or, au Myanmar, les détenus comptent sur leur famille pour leur fournir des médicaments et de la nourriture, et les proches de Su Su Nway, en raison de l'éloignement, ont beaucoup de mal à lui apporter les remèdes et denrées qui lui sont nécessaires.

Écrivez au ministre des Affaires étrangères et priez-le de faire le nécessaire pour que Su Su

Nway soit relâchée sans condition et dans les plus brefs délais. Demandez également, dans l'attente de sa libération, qu'elle bénéficie sans délai de soins médicaux adaptés, qu'elle soit transférée dans une prison située à proximité du domicile de sa famille, à Yangon, et qu'elle puisse régulièrement consulter des avocats de son choix et recevoir la visite de ses proches. Enfin, exhortez le ministre à veiller à ce qu'elle ne soit ni torturée, ni soumise à d'autres formes de mauvais traitements. Envoyez vos appels à :

**Nyan Win
Ministry of Foreign Affairs
Bldg. (19)
Naypyitaw, Myanmar
Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

C'est avec une vive inquiétude que je vous écris en faveur de Su Su Way, militante pour les droits des travailleurs, arrêtée à Yangon le 13 novembre 2007. Elle a été condamnée à 12 ans et six mois de réclusion, peine réduite en appel à huit ans et six mois, pour avoir placé une banderole antigouvernementale près de la résidence du rapporteur spécial des Nations Unies venu évaluer la situation des droits humains.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty, je considère Su Su Way comme une prisonnière d'opinion ayant exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Je vous demande sa libération immédiate et inconditionnelle.

Elle est détenue à la prison de Hkamti à plus de 1600 km de Yangon, ville où réside sa famille. Son état de santé est déficient, elle souffre entre autres de troubles cardiaques congénitaux et d'hypertension. Les soins médicaux ne lui sont pas dispensés. Je vous demande aussi que, dans l'attente de sa libération, elle soit transférée dans une prison plus proche de sa famille afin qu'elle puisse recevoir le traitement médical adéquat.

Espérant que vous voudrez bien prendre ma requête en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Alejandro Solalinde Guerra est un prêtre catholique qui consacre sa vie à donner aux migrants un lieu d'accueil sûr, à l'abri des bandes criminelles et des fonctionnaires locaux qui les exploitent et les maltraitent. Les auteurs de ces violences envers les migrants ont constamment menacé et tenté d'intimider Alejandro Solalinde en raison de son action. Sa vie est en danger.

Le père Alejandro Solalinde est le coordonnateur du Centre pastoral d'aide aux migrants dans le sud-ouest du Mexique et le directeur d'un refuge où les migrants peuvent bénéficier d'une aide humanitaire, notamment de soins médicaux. Ce soutien apporté aux migrants a suscité des réactions xénophobes chez certains habitants de la région, qui se sont livrés à des agressions et à des actes de harcèlement, souvent avec l'appui de bandes criminelles et de responsables

locaux. Alejandro Solalinde fait régulièrement l'objet de menaces et de tentatives d'intimidation et les autorités n'ont guère pris de mesures pour le protéger ni pour enquêter sur les agissements à son encontre.

Le 24 juin 2008, une cinquantaine d'habitants de Ciudad Ixtepec, la ville où Alejandro Solalinde travaille, sont entrés par effraction dans le refuge. Le groupe, dirigé par des représentants des autorités municipales, dont le maire et 14 policiers, a menacé d'incendier le bâtiment s'il n'était pas fermé dans les 48 heures. Les autorités n'ont enquêté ni sur l'effraction ni sur les menaces formulées par les représentants de la ville et, bien que le refuge n'ait finalement pas été détruit, l'événement a avivé les craintes pour la sécurité d'Alejandro Solalinde et des migrants qu'il accueille.

Depuis 2008, Alejandro Solalinde est réguliè-

ment la cible de tentatives d'intimidation. Les médias locaux affirment souvent – à tort – que le refuge héberge des migrants soupçonnés d'avoir commis des infractions pénales.

Écrivez au ministre fédéral de l'Intérieur du Mexique et demandez-lui d'offrir une protection à Alejandro Solalinde et à ceux qui œuvrent à ses côtés, dans le respect de leurs souhaits, afin qu'ils puissent mener leur action de défense des droits humains sans crainte de représailles. Envoyez vos appels à :

**Lic. José Francisco Blake Mora
Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er. piso, Col. Juárez
Delegación Cuauhtémoc
Mexico DF, CP 06600
Mexique**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Je vous écris en tant que membre d'Amnesty International, organisation de défense des droits de l'homme, politiquement impartiale, au sujet d'un prêtre. Il s'agit de Monsieur Alejandro Solalinde Guerra, résidant à Ixtepec. Monsieur Solalinde consacre sa vie à améliorer le sort des migrants dans sa région, en leur donnant un lieu d'accueil, une aide humanitaire et des soins médicaux.

Mais cette action se heurte à l'hostilité d'une partie des habitants de la région ainsi que de responsables municipaux

et de policiers et il a été à plusieurs reprises l'objet d'actes d'agressions. Dernièrement un groupe d'habitants accompagnés du maire et de policiers ont menacé d'incendier les bâtiments.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'enquêter sur ces faits et d'accorder au père Solalinde la protection nécessaire à la poursuite de son oeuvre charitable.

Croyez Monsieur le Ministre à ma plus haute considération.

IRAK : WALID YUNIS AHMAD Retrouvez le dossier sur www.isavelives.be/fr/walid



Cela fait plus de 10 ans que Walid Yunis Ahmad est privé de liberté sans avoir été jugé ni inculpé. Des membres de l'Asayish, les services de sécurité kurdes, l'ont arrêté le 6 février 2000 à Erbil, capitale de la région kurde semi-autonome d'Irak. Ensuite, durant trois ans, sa famille n'a pas su où il se trouvait, ni même s'il était encore vivant.

Pendant cette période de disparition forcée, Walid Yunis Ahmad a été torturé. Il est actuellement détenu au siège de l'Asayish Gishiti (la Direction générale de la sécurité), à Erbil. Un peu partout en Irak, des milliers de personnes sont, comme lui, incarcérées depuis des années alors qu'elles n'ont été ni jugées ni inculpées.

Walid Yunis Ahmad appartient à la minorité turkmène d'Irak. Avant son arrestation, il travaillait pour une chaîne locale de radio et de télévision qui était, semble-t-il, liée au Mouvement islamique du Kurdistan, un parti d'opposition islamiste. Après une réunion de ce

parti à laquelle il assistait, quelqu'un l'a emmené en voiture. Ce véhicule a été arrêté et fouillé par la police. Affirmant avoir trouvé des explosifs, les policiers ont appréhendé Walid Yunis Ahmad, bien qu'il ait déclaré tout ignorer de ce matériel.

Les autorités kurdes soutiennent qu'elles ne peuvent pas poursuivre Walid Yunis Ahmad en justice parce que la loi relative à la lutte contre le terrorisme a été adoptée six ans après son placement en détention. Il est donc privé de liberté pour une période illimitée, sans aucune perspective de jugement ni même d'inculpation.

En juin 2010, une délégation d'Amnesty International a rendu visite à Walid Yunis Ahmad en prison. Il a indiqué que l'action de l'organisation en sa faveur avait un effet très positif sur son moral et l'aidait à garder l'espoir d'être libéré un jour.

Écrivez au Premier ministre du gouvernement régional du Kurdistan et demandez que Walid Yunis

Ahmad soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé dans les meilleurs délais, à l'issue d'un procès équitable. Insistez pour que toutes les personnes détenues depuis longtemps soient remises en liberté sans délai ou bénéficient d'un procès équitable. Demandez enfin que les conditions de détention soient mises en totale conformité avec les normes internationales en la matière et que les allégations de torture ou d'autres formes de mauvais traitements donnent lieu à des enquêtes. Envoyez vos appels à :

**His Excellency, Dr Barham Salih
Prime Minister
Kurdistan Regional Government
Erbil, Irak
Formule d'appel : Monsieur le Premier Ministre,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
En tant que membre d'Amnesty International, organisation de défense des droits humains, politiquement impartiale, je vous écris concernant le cas de Monsieur Walid Yunis Ahmad, citoyen irakien, appartenant à la minorité turkmène, qui est privé de liberté depuis plus de 10 ans sans avoir été ni inculpé, ni jugé.

Arrêté en 2000 par la police, Monsieur Walid a d'abord été porté disparu pendant trois ans, période durant laquelle, il aurait été torturé.

Amnesty demande la libération immédiate et sans

conditions de Monsieur Walid Yunis Ahmad, à moins qu'il ne soit reconnu coupable d'une infraction et jugé dans les meilleurs délais.

D'après nos renseignements, des milliers de personnes seraient, en Irak, incarcérées depuis des années sans avoir été ni inculpées, ni jugées.

Je vous prie respectueusement de bien vouloir faire examiner ces cas.

Croyez, Monsieur le Premier Ministre, à ma plus haute considération.

CHINE : MAO HENGFENG Retrouvez le dossier sur www.isavelives.be/fr/mao



Mao Hengfeng a été arrêtée à maintes reprises pour avoir défendu les droits reproductifs des femmes et la cause des victimes d'expulsion forcée en Chine. Elle est actuellement astreinte à 18 mois d'internement dans un camp de « rééducation par le travail » dans la province de l'Anhui. Elle a été torturée de nombreuses fois.

En juillet 2010, lors de l'audience d'examen du recours administratif formé contre son placement en détention, Mao Hengfeng a déclaré avoir souvent été battue durant son séjour dans ce camp. Elle a expliqué que les responsables du camp avaient forcé d'autres détenues à l'agresser. Un jour, ces femmes ont été incitées à la frapper deux fois à la tête avec une chaise, ce qui lui a laissé une cicatrice sur la paupière droite. Une autre fois, elles ont été contraintes de la soulever en tirant sur ses jambes et ses bras et en la pliant en deux puis de la jeter à terre, ce qui lui a causé des douleurs dans le bas du dos et au

niveau de la taille et des reins.

Mao Hengfeng a été astreinte à une période de « rééducation par le travail » pour avoir « troublé l'ordre social » après avoir manifesté devant le tribunal municipal intermédiaire de Pékin le 25 décembre 2009 pour soutenir le militant des droits humains Liu Xiaobo, qui était jugé ce même jour.

Mao Hengfeng a été arrêtée à de nombreuses reprises depuis 2004, et sa famille s'est souvent vu refuser l'autorisation de lui rendre visite en détention. Ses proches ont appris par la suite que c'était pendant ces périodes qu'elle subissait des tortures.

Écrivez aux autorités pour leur demander de libérer Mao Hengfeng immédiatement et sans condition. Demandez qu'une enquête approfondie et impartiale soit ouverte sur tous les actes de torture et autres mauvais traitements dont Mao

Hengfeng dit avoir été victime, et que les responsables présumés soient traduits en justice. Envoyez vos appels au directeur du département provincial de la Justice de l'Anhui :

**SUN Jianxin Tingzhang
Anhuisheng Sifating
335 Huaihelu
Hefeishi 230061
Anhuisheng
République populaire de Chine
Fax : +86 551 2215000
Courriel : yinbenming@126.com
Formule d'appel : Monsieur le Directeur,**

Veillez ne pas utiliser uniquement le courrier électronique mais tous les moyens de communication disponibles afin de vous assurer que votre message parviendra à son destinataire.

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Directeur,
Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation à propos de Mao Hengfeng actuellement astreinte à 18 mois d'internement dans un camp de rééducation par le travail dans la province de l'Anhui. Sa condamnation pour troubles à l'ordre social fait suite à sa participation le 25 décembre 2009 à Pékin à une manifestation de soutien à un militant des droits humains jugé ce jour là.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty Interna-

tional, je considère Mao Hengfeng comme une prisonnière d'opinion condamnée pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Je vous demande sa libération immédiate et inconditionnelle. D'autre part, durant sa détention, Mao Hengfeng a fait l'objet de nombreuses tortures et de mauvais traitements. Je vous demande également qu'une enquête impartiale soit ouverte à ce sujet et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

SAMEDI

⚙️ Dès votre arrivée Humeur du jour : 😊

29

Janvier 2011

NOUVEL AN MILITANT

Qu'allons-nous faire ensemble en 2011 ? Comment chacun, à son niveau, pourra y contribuer ?

Le « **Nouvel An militant** », c'est LA journée de lancement de l'année pour les activistes d'Amnesty International.

Ne ratez pas le départ de 2011, il sera riche d'enseignements et de rencontres pour chaque membre de groupe et chaque activiste d'Amnesty.

Samedi 29 janvier
Espace Senghor, Passage
des Déportés 2, 5030 Gembloux



Merci de vous inscrire via le formulaire ci-dessous ou en ligne sur www.amnesty.be/nouvelanmilitant

PROGRAMME DU NOUVEL AN MILITANT 29 JANVIER 2011 À GEMBOUX

9h00 Accueil

9h30 Introduction de la journée

9h45 La campagne Dignité en 2011. Comment nous allons travailler sur les bidonvilles et responsabiliser les entreprises

10h45 Conférence de Anne-Marie Impe et Jean-Paul Marthoz : *Intégrer les droits humains au coeur de la politique communale : bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs*
 D'ici aux élections communales de 2012, quel sera le rôle des activistes d'Amnesty International ?

12h15 Lunch

13h15 Deux ateliers sur les campagnes :
Droits des femmes : On envisagera ensemble le suivi de la campagne *Violences conjugales* au niveau communal. La vigilance s'impose toujours, surtout au moment où les communes

sont interpellées dans le cadre des démarches liées à la *Charte-agenda*. Atelier animé par Françoise Guillitte.

Justice internationale : Qu'est-ce que la justice internationale ? Comment Amnesty mènera campagne pour la justice internationale ? Comment nous travaillerons pour la Cour pénale internationale ? Quels liens avec nos actions pour le respect des droits fondamentaux au Congo ? Venez vous y informer, vous y outiller et poser vos questions à Montserrat Carreras et Julie Robeet.

14h30 Quelques communications

15h00 Amnesty a 50 ans ! Fêtons-le 50 fois. Ensemble, nous travaillerons pour que, de Ath à Zelzate et en passant par votre commune, le 50^e anniversaire de notre mouvement soit célébré comme il se doit, tout au long mois de mai 2011.

16h00 Le calendrier final : où vous serez informés sur d'autres moments clés de l'année comme l'Assemblée générale, l'Université d'été, la journée Pas d'accord, j'assume

16h45 Fin

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU NOUVEL AN MILITANT

Je participerai au Nouvel An militant, le 29 janvier 2011

Nom :

Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Je suis : membre/sympathisant individuel
 membre du groupe n° ... de ...
 membre d'une coordination régionale
 membre d'une coordination pays/thématique :

membre du Conseil d'administration
 membre du Secrétariat national
 autre :

Je serai présent pour le lunch et souhaite réserver un repas (prévoir 10 € sur place) :
 OUI NON

J'utiliserai la navette aller/retour avec la gare de Gembloux : OUI NON

Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site : www.amnesty.be/nouvelanmilitant ou envoyer ces informations par courriel à acaudron@amnesty.be ou par courrier postal à Aibf, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

LES MÈRES DE SOACHA EN BELGIQUE

Les « Mères de Soacha » sont devenues en Colombie le symbole de la lutte contre les exécutions extrajudiciaires et les « faux positifs ». Plus de 2000, dénoncés aux autorités colombiennes entre 2002 et 2009. Qui sont ces « faux positifs » de Soacha, appelés ainsi par les autorités pour les différencier des « vrais positifs », les guérilléros abattus par l'armée colombienne dans le cadre du long conflit armé que déchire le pays depuis plus de 40 ans ? Il s'agit de jeunes, de milieux populaires (Soacha fait partie de la banlieue populaire de Bogotá), éloignés de chez eux avec des promesses de travail mais kidnappés et assassinés par l'armée colombienne pour être présentés ensuite comme des guérilléros morts au combat.

Luz Marina Bernal et Maria Ubilerma Sanabria, deux de ces mères étaient en Belgique, du 15 au 20 novembre, dans le cadre d'une longue tournée européenne organisée par Amnesty International.

Avant de terminer leur séjour belge en Flandres, les Mères de Soacha ont suscité un grand intérêt, à Bruxelles et à Liège, de la part de la presse, des autorités belges et de l'Union Européenne, et de l'opinion publique. Au Botanique, plus de 100 personnes sont allées écouter leur émouvant témoignage. À Liège, elles ont été reçues par des représentants du Conseil Municipal, qui ont montré un grand intérêt et ont promis de les soutenir.

En Colombie, le gouvernement a changé (le président Santos a succédé au président Uribe en août 2010) mais la lutte contre les violations des droits humains se poursuit. De nombreux défenseurs, et syndicalistes, ont été assassinés en 2010. Et le combat pour la vérité, la justice et la réparation des familles des « faux positifs » n'est pas facile. En novembre 2010, Amnesty International a publié une Action Urgente pour dénoncer les menaces de mort contre William Cristancho Duarte, avocat défenseur des droits humains, qui soutient dans le nord du pays le combat des familles de deux paysans assassinés en octobre 2007, et présentés, eux aussi, comme des guérilléros morts au combat. Les Mères de Soacha continuent également de recevoir des menaces...

Claudio Guthmann,

coordinateur Colombie, Vénézuéla et Equateur.

Grâce à la mobilisation de 5.000 bénévoles du mouvement, un peu plus de 100.000 bougies auront été vendues en 2010 afin qu'Amnesty puisse continuer à mener son combat en toute indépendance. Place Breughel, Bruxelles, 10 décembre 2010. ©AIBF





LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhézé à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be/membres>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU COURANT !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ «AUF» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message "AUF" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

